

## COMMISSION DÉLIBÉRATIVE

### LA PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

*La propreté de l'espace public constitue l'un des enjeux principaux pour la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois et l'image de Bruxelles. La Région bruxelloise s'est donc notamment dotée, en 2022, d'une stratégie [clean.brussels](#) en vue d'être durablement plus propre.*

*Quelles mesures structurelles, nouvelles ou existantes, privilégier aujourd'hui pour, en collaboration avec les différents acteurs concernés, améliorer la gestion des déchets et le nettoyage de l'espace public, rendre la prévention et les contrôles en la matière plus efficaces et ainsi renforcer la propreté et l'attractivité de Bruxelles?*



### FICHE D'INFORMATION

*Outre des informations d'ordre pratique qui vous ont déjà été communiquées par ailleurs, la présente fiche reprend nombre d'éléments utiles à la délibération.*

*Vous y trouverez ainsi:*

- *une description du fonctionnement des commissions délibératives;*
- *une présentation du Parlement bruxellois et de ses compétences;*
- *une explication de la thématique et de ses enjeux ainsi qu'une présentation des personnes ressources qui les expliciteront.*

*La présente fiche constitue donc un précieux support aux différentes réunions de la commission délibérative. Nous vous invitons dès lors à la parcourir et à vous en servir pour préparer les différentes phases du processus et, en particulier, la phase informative.*

Madame,  
Monsieur,

En 2019, le Parlement bruxellois lançait les commissions délibératives.

Les commissions délibératives constituaient alors une forme inédite de participation citoyenne. Elles se distinguaient d'abord par leur mixité, réunissant citoyens et parlementaires dans un même processus, ensuite par leur pérennité, étant inscrites dans le règlement du Parlement et appelées à se répéter, mais aussi par le suivi qui leur est assuré, le Parlement rendant compte de la suite donnée aux recommandations adoptées.

Depuis lors, quatre commissions délibératives ont été organisées au sein du Parlement bruxellois (la première sur le déploiement de la 5G, la deuxième sur le sans-abrisme, la troisième sur la biodiversité en ville, la quatrième sur le bruit en milieu urbain) et le processus, au départ inédit, en a inspiré d'autres, en Belgique et ailleurs.

Convaincu de l'importance d'écouter les Bruxelloises et Bruxellois au-delà des élections, le Parlement a décidé, sous cette nouvelle législature, de poursuivre cette démarche de participation citoyenne. Vous êtes donc invités à participer à la cinquième commission délibérative.

Cette cinquième commission délibérative s'intéresse à la question de la propreté de l'espace public. Proposée par quelques citoyens, cette question est évidemment l'affaire de toutes et tous. Car une ville plus propre, c'est une ville dont la qualité de vie et l'image sont renforcées, au bénéfice de ses habitantes et habitants mais aussi de celles et ceux qui la parcourent quotidiennement pour y travailler et y déambulent plus occasionnellement pour profiter de ses attractions touristiques et nombreux autres points d'intérêt.

Vous avez été nombreux à avoir répondu positivement à notre invitation, à avoir accepté de consacrer du temps à vous informer, à débattre et à élaborer ensemble des propositions sur une thématique d'importance capitale pour notre Région. Au nom du Parlement, je vous remercie vivement pour votre engagement citoyen.

Cet engagement aura des répercussions concrètes puisque le Parlement assurera un suivi aux recommandations que vous formulerez collectivement.

Bertin Mampaka Mankamba,  
Président du Parlement bruxellois

## Table des matières

Lexique et abréviations usuelles .....	5
1. La commission délibérative .....	6
1.1. Qu'est-ce qu'une commission délibérative? .....	6
1.2. Pourquoi une commission délibérative? .....	6
1.3. Une commission délibérative répond-elle à des règles? .....	6
1.4. Qui gère une commission délibérative? .....	7
1.5. Qui participe aux travaux de la commission délibérative? .....	8
1.5.1. Les citoyennes et citoyens .....	8
1.5.2. Les parlementaires .....	9
1.6. Comment se déroule une commission délibérative? .....	10
1.7. Que deviennent les recommandations adoptées? .....	11
2. Le Parlement bruxellois .....	12
2.1. Composition .....	12
2.2. Fonctions .....	13
2.3. Compétences .....	14
3. Le gouvernement bruxellois .....	15
4. La thématique: la propreté de l'espace public .....	16
4.1. Formulation .....	16
4.2. Introduction générale – Propreté et mal-propreté de l'espace public: causes et conséquences .....	17
4.3. Contexte bruxellois .....	20
4.3.1. Stratégie clean.brussels, acteurs et compétences .....	20
4.3.2. Déclaration de politique générale (point 10 – propreté) .....	22
4.3.3. Projets et propositions déposés au cours de la législature en rapport avec la problématique .....	22
4.3.4. Point de vue des groupes politiques .....	23
4.3.4.1. Point de vue du groupe MR .....	23
4.3.4.2. Point de vue du groupe PS .....	24
4.3.4.3. Point de vue du groupe PTB .....	25
4.3.4.4. Point de vue du groupe Les Engagés .....	26
4.3.4.5. Point de vue du groupe Ecolo .....	27
4.3.4.6. Point de vue du groupe Groen .....	28
4.3.4.7. Point de vue du groupe Team Fouad Ahidar .....	29
4.3.4.8. Point de vue du groupe N-VA .....	30
4.3.4.9. Point de vue du groupe Vooruit .....	31

4.4.	Enjeux .....	33
4.4.1.	Coopération entre acteurs .....	33
4.4.1.1.	Contribution de Bruxelles-Propreté .....	33
4.4.1.2.	Contribution de Brulocalis.....	33
4.4.1.3.	Contribution (informelle) de la STIB.....	34
4.4.2.	Prévention et sensibilisation .....	35
4.4.2.1.	Contribution de Bruxelles-Propreté .....	35
4.4.2.2.	Contribution d'Inter-Environnement Bruxelles.....	36
4.4.3.	Contrôles et sanctions .....	37
4.4.3.1.	Contribution de Bruxelles-Propreté .....	37
4.4.3.2.	Contribution de la zone de police Midi .....	39
4.4.3.3.	Contribution de Bruxelles Environnement.....	40
4.4.4.	Propreté et Urbanisme .....	44
4.4.4.1.	Contribution de Bruxelles-Propreté .....	44
4.4.4.2.	Contribution de Bruxelles Mobilité .....	45
4.4.4.3.	Contribution de <i>Social Housing Brussels</i> .....	47
4.4.4.4.	Contribution de Madeleine Guyot, géographe, professeure à l'UCLouvain .....	48
4.4.5.	Propreté et Activité économique .....	51
4.4.5.1.	Contribution de Bruxelles-Propreté .....	51
4.4.5.2.	Contribution de <i>Brussels Entreprises Commerce and Industry (Beci)</i> .....	53
4.4.5.3.	Contribution de Benjamin Wayens, géographe, logisticien de recherche et maître d'enseignement à l'ULB.....	54
5.	Informations pratiques.....	57
5.1.	Calendrier .....	57
5.2.	Accès.....	57
5.3.	Publicité et communication .....	57
5.4.	Liens utiles .....	57
5.5.	Contacts.....	58

## Lexique et abréviations usuelles

**PRB:** Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

**ARCCC:** Assemblée réunie de la Commission communautaire commune

### **Groupes politiques représentés au sein de la commission délibérative:**

- MR (Mouvement Réformateur);
- PS (Parti Socialiste) ;
- PTB (Parti du Travail de Belgique) ;
- Les Engagés ;
- Ecolo;
- Groen;
- Team Fouad Ahidar.

**Commission parlementaire:** les commissions parlementaires réunissent 15 parlementaires; elles sont chargées d'examiner les projets et les propositions d'ordonnance dans une matière déterminée. Elles peuvent tenir des réunions pour l'information de leurs membres (auditions d'experts...) et interroger le gouvernement sur toute question.

**Majorité absolue:** la majorité absolue est la majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur des suffrages exprimés si leur nombre est impair (compte non tenu des abstentions).

**Suggestion citoyenne:** une suggestion citoyenne permet aux Bruxelloises et Bruxellois de lancer un débat au Parlement, entre citoyennes citoyens tirés au sort et parlementaires, au sein d'une commission délibérative. Pour cela, la suggestion citoyenne doit être signée par au moins 1.000 personnes âgées de 16 ans accomplis et résidant en Région de Bruxelles-Capitale.

**Bruxelles-Propreté:** l'Agence régionale de la propreté (ARP ou ABP) est l'organisme public chargé de la propreté en Région de Bruxelles-Capitale.

**Brulocalis:** Brulocalis est l'association qui regroupe l'ensemble des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

## 1. La commission délibérative

### 1.1. Qu'est-ce qu'une commission délibérative?

Associant 45 citoyennes et citoyens tirés au sort et 15 parlementaires, les commissions délibératives sont un espace de dialogue visant à élaborer, ensemble et sur un pied d'égalité, des recommandations sur une thématique particulière. La thématique abordée par chaque commission délibérative émane soit d'une proposition de citoyennes et de citoyens soutenue par un minimum de 1.000 Bruxelloises et Bruxellois de plus de 16 ans (c'est le mécanisme de la « suggestion citoyenne ») soit d'une demande d'un ou de plusieurs groupes politiques.

Voir aussi <https://youtu.be/lkONxPhlKoE>

### 1.2. Pourquoi une commission délibérative?

Désireux d'offrir une réponse au « syndrome de fatigue démocratique » identifié par David Van Reybrouck (*Contre les élections*) et de combler le fossé grandissant entre représentants et représentés, le Parlement bruxellois a décidé à l'entame de la législature 2019-2024 d'ouvrir ses portes à l'ensemble des habitantes et habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

Faisant siennes les conclusions tirées d'une première expérience de panel citoyen menée en 2017, le Parlement bruxellois a donc, dès décembre 2019, inscrit le principe des commissions délibératives dans son règlement et a aussitôt associé plusieurs experts de la participation citoyenne à la définition des modalités d'application de ce nouveau processus, relevant désormais du fonctionnement habituel de l'assemblée.

### 1.3. Une commission délibérative répond-elle à des règles?

Le bon déroulement d'une commission délibérative suppose que chacun respecte les principes suivants:

- **respect:** nous respectons les idées de chacun. Nous évitons d'exprimer nos jugements par rapport aux idées des autres et nous écoutons et participons aux dialogues avec respect;
- **égalité:** chacun est égal dans le groupe. La diversité du groupe est une richesse et fait qu'il y a une multitude d'opinions. Chaque personne et chaque idée est accueillie de manière égalitaire. Chacun parle en « je », en son propre nom, lorsqu'elle ou il exprime un avis personnel;
- **écoute:** nous sommes ici pour écouter tout le monde et nous participons avec l'intention de se comprendre les uns les autres. Les facilitateurs sont également là pour faciliter les discussions et nous aider à nous écouter;
- **confiance:** nous créons un climat de confiance dans lequel chacun se sent à l'aise pour participer au dialogue et donner son avis;
- **transparence et honnêteté:** nous nous engageons à parler honnêtement et en toute transparence;
- **confidentialité:** les opinions personnelles restent confidentielles au sein du groupe. Seuls les avis du groupe et les tendances lors des débats sont partagés avec l'extérieur.

#### 1.4. Qui gère une commission délibérative?

Le bon déroulement d'une commission délibérative suppose l'intervention de nombreux acteurs:

- la **présidente** de la commission parlementaire concernée, qui préside les réunions plénières;
- les **facilitateurs**, qui modèrent les discussions et veillent en particulier à ce que chacun puisse s'exprimer et être entendu;
- le **comité d'accompagnement**, composé d'experts de la participation citoyenne et de la thématique et qui veille à ce que le panel des 45 citoyennes et citoyens tirés au sort soit représentatif de la population bruxelloise et à ce que l'information donnée aux participants soit accessible et reflète la diversité des points de vue;
- le **garant**, qui représente le comité d'accompagnement et coordonne les différents acteurs;
- les **services du Parlement**, qui assurent l'accueil des participantes et participants, l'interprétation des discussions en réunion plénière et l'ensemble des aspects techniques;
- les **rapporteurs** (deux citoyennes ou citoyens tirés au sort et deux parlementaires) qui participent à l'élaboration du rapport et le présentent à l'ensemble des participantes et participants;
- le **comité de gouvernance**, composé de la présidente de la commission, du garant, du facilitateur et de deux citoyennes ou citoyens tirés au sort, qui évalue le déroulement de chaque réunion à l'issue de celle-ci.

### 1.5. Qui participe aux travaux de la commission délibérative?

Une commission délibérative est composée de trois quarts de citoyennes et citoyens tirés au sort (45) et d'un quart de parlementaires (les 15 parlementaires qui composent la commission permanente liée à la thématique traitée).

#### 1.5.1. Les citoyennes et citoyens

Le tirage au sort des citoyennes et citoyens se déroule en deux temps. À l'issue d'un premier tirage au sort, 10.000 invitations sont envoyées par courrier à des Bruxelloises et Bruxellois âgés de minimum 16 ans. Celles et ceux qui souhaitent répondre positivement à l'invitation et s'inscrire pour le deuxième tirage au sort peuvent le faire sur la plateforme internet [democratie.brussels](https://democratie.brussels) ou par téléphone. Leurs caractéristiques sociodémographiques sont demandées au moment de l'inscription.

Un second tirage au sort est ensuite effectué parmi les personnes qui ont répondu positivement aux invitations envoyées lors du premier tirage au sort. Ces personnes tirées au sort, qui participent aux travaux de la commission délibérative, sont représentatives de la diversité de la population bruxelloise. C'est en prenant en compte les caractéristiques sociodémographiques fournies par les répondants lors de leur inscription que le Parlement s'assure de la représentativité de chaque commission délibérative.

Les 45 citoyennes et citoyens tirés au sort pour participer à la commission délibérative sur la propreté de l'espace public se répartissent comme suit:

CRITÈRES	CATÉGORIES	NOMBRE
<b>genre</b>	hommes	22
	femmes	23
<b>âge</b>	16 à 29 ans	12
	30 à 44 ans	13
	45 à 64 ans	13
	65 ans et +	7
<b>répartition géographique</b>	centre 1 (1000 / 1020 / 1120 / 1130)	7
	centre 2 (1040 + 1050)	5
	nord-ouest (1080 + 1081 + 1082 + 1083 + 1090)	8
	nord-est (1030 + 1140 + 1210)	7
	est (1150 + 1200)	4
	sud-ouest (1060 + 1070 + 1190)	9
	sud-est (1160 + 1170 + 1180)	5
<b>langue</b>	français	36
	néerlandais	9
<b>niveau de formation</b>	pas de diplôme / secondaire inférieur	15
	secondaire supérieur	12
	supérieur	18

### 1.5.2. Les parlementaires

Les parlementaires qui participent à la commission délibérative sur la propreté de l'espace public sont, sauf remplacement, les membres de la commission de l'Environnement.

Présidente: Aurélie Czekalski (MR).

Membres:

- Clémentine Barzin (MR);
- Angelina Chan (MR);
- Ismail Luahabi (MR);
- Isabelle Emmery (PS);
- Yannick Piquet (PS);
- Cécile Vainsel (PS);
- Francis Dagrín (PTB);
- Danaé Michaux Maimone (PTB);
- Oliver Rittweger de Moor (PTB);
- Mounir Laarissi (Les Engagés);
- Kalvin Soiresse Njall (Ecolo);
- Stijn Bex (Groen);
- Fouad Ahidar (Team Fouad Ahidar).

### 1.6. Comment se déroule une commission délibérative?

Hormis la séance d'installation (en début de processus) et la séance de présentation du rapport (en fin de processus), trois grandes phases structurent le travail de la commission délibérative:

- la **phase informative**, au cours de laquelle les participantes et participants sont informés de la thématique et de ses enjeux par des personnes ressources;
- la **phase délibérative**, au cours de laquelle les participantes et participants discutent et élaborent, tantôt en groupes restreints, tantôt en réunion plénière, des propositions de recommandations;
- la **phase délibérative**, au cours de laquelle les participantes et participants sont invités à améliorer, tantôt en groupes restreints, tantôt en réunion plénière, leurs propositions de recommandations et à les voter.

La Constitution belge réservant aux seuls parlementaires le droit de vote décisionnel au sein des parlements, les propositions de recommandations sont soumises au vote des participants à la commission délibérative dans l'ordre suivant:

1° un vote secret consultatif des citoyens tirés au sort sur chaque proposition de recommandation;

2° un vote public à la majorité absolue des députés sur chaque proposition de recommandation.



### 1.7. Que deviennent les recommandations adoptées?

Le Parlement bruxellois s'engage à donner un suivi aux recommandations adoptées par la commission délibérative, en interpellant les ministres ou en proposant par exemple une nouvelle législation. Les participantes et participants recevront donc, six à neuf mois après la fin des travaux de la commission délibérative, une invitation à une présentation et à une discussion au sein du Parlement bruxellois portant sur la suite donnée aux recommandations adoptées.

## 2. Le Parlement bruxellois

Depuis 1989, la Région de Bruxelles-Capitale, qui s'étend sur le territoire des 19 communes, est une Région à part entière.

Parmi les institutions de la Région, le Parlement, qui en est l'organe législatif, occupe un rôle déterminant. Il est en effet le cœur de la démocratie où s'expriment les valeurs citoyennes essentielles: écoute, dialogue, tolérance, prise de décision pour le bien-être de toutes et tous.

Voir aussi <https://www.youtube.com/watch?v=acjRvocNPzQ>

### 2.1. Composition

Le Parlement bruxellois est composé de 89 parlementaires (72 francophones et 17 néerlandophones), élus tous les cinq ans au suffrage universel par les citoyennes et citoyens belges majeurs domiciliés en Région bruxelloise.

Le Parlement bruxellois compte 14 groupes politiques:

- MR (20 parlementaires);
- PS (18 parlementaires);
- PTB (14 parlementaires);
- Les Engagés (8 parlementaires);
- Ecolo (7 parlementaires);
- DÉFI (4 parlementaires);
- Groen (4 parlementaires);
- Team Fouad Ahidar (3 parlementaires);
- N-VA (2 parlementaires);
- Anders. (2 parlementaires);
- Vooruit (2 parlementaires);
- Vlaams Belang (1 parlementaire);
- PVDA (1 parlementaire)
- cd&v (1 parlementaire).

Le Parlement bruxellois compte également 2 parlementaires indépendants.

La majorité est composée des groupes suivants:

- MR;
- PS;
- Les Engagés;
- Groen;
- Anders;
- Vooruit;
- cd&v.









## 2.2. Fonctions

Les tâches principales du Parlement bruxellois sont les suivantes:

- légiférer, c'est-à-dire délibérer et adopter des textes qui fixent les règles en vigueur dans les domaines de compétence de la Région;
- contrôler le gouvernement via des interpellations, des demandes d'explications, des questions orales et écrites et des questions d'actualité;
- adopter les budgets.

### 2.3. Compétences

Le Parlement bruxellois s'occupe principalement des matières liées à la gestion du territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, RÉNOVATION URBAINE, POLITIQUE FONCIÈRE, MONUMENTS ET SITES		RUIJTELIJKE ORDENING, STEDENBOUW, STADSVERNIEUWING, GRONDBELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
LOGEMENT		HUISVESTING
TRAVAUX PUBLICS		OPENBARE WERKEN
TRANSPORT, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE		VERVOER, MOBILITEIT EN VERKEERSVEILIGHEID
ÉCONOMIE RÉGIONALE, COMMERCE EXTÉRIEUR EMPLOI (ASPECTS RÉGIONAUX)		GEWESTELIJK ECONOMISCH BELEID EN TEWERKSTELLING, BUITENLANDSE HANDEL
ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DES DÉCHETS, PROTECTION ET CONSERVATION DE LA NATURE		LEEFMILIEU, AFVALSTOFFENBELEID, NATUURBESCHERMING EN NATUURBEHOUD
POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE		WATER- EN ENERGIEBELEID
TOURISME		TOERISME
COMMUNES ET INTERCOMMUNALES		GEMEENTEN EN INTERCOMMUNALES
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MATIÈRES RÉGIONALES)		WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK (GEWESTELIJKE BEVOEGDHEDEN)
RELATIONS INTERNATIONALES		BUITENLANDSE BETREKKINGEN

Le Parlement bruxellois s'occupe également des matières bicommunautaires:

- politique de la santé (politique de dispense des soins dans et en dehors des institutions de soins, éducation sanitaire, médecine préventive, surveillance des maladies infectieuses et suivi des maladies à déclaration obligatoire);
- aide aux personnes (politique familiale, politique d'aide sociale, personnes handicapées, troisième âge, jeunesse, immigrants, aide sociale aux détenus, etc.).

### 3. Le gouvernement bruxellois

Le gouvernement bruxellois est composé comme suit:

- Boris Dillière, ministre-président, chargé de la Recherche scientifique, du Tourisme, des Relations extérieures, du Commerce extérieur et des Matières biculturelles d'Intérêt régional, également compétent pour la Coopération au Développement, la Prévention et la Sécurité, le SIAMU;
- Elke Van den Brandt, ministre de la Mobilité, des Travaux publics, de la Sécurité routière et du Bien-être animal;
- Ahmed Laaouej, ministre de l'Action sociale et des Solidarités, des Pouvoirs locaux, de l'Égalité des Chances et du Soutien scolaire;
- Dirk De Smedt, ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de la Transition numérique;
- Laurent Hublet, ministre de l'Économie, de l'Économie numérique et de l'Emploi ;
- Audrey Henry, secrétaire d'État chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Propreté publique et de l'Énergie;
- Karine Lalieux, secrétaire d'État chargée du Logement, du secteur des Taxis et des Infrastructures sportives;
- Ans Persoons, secrétaire d'État du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles.

#### 4. La thématique: la propreté de l'espace public

##### 4.1. Formulation

Saisi d'une suggestion citoyenne portant sur la propreté de l'espace public, le Parlement bruxellois a décidé de constituer une commission délibérative sur la thématique.

Considérant la suggestion citoyenne qui, relevant l'incidence de l'état de propreté de l'espace public sur la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois et l'attractivité de Bruxelles, demande qu'une commission délibérative formule des recommandations de mesures structurelles pour une ville plus propre, basées sur les axes clés que sont la collecte des déchets, le nettoyage, la prévention et les sanctions;

Considérant qu'il importe notamment d'inscrire la commission délibérative dans le cadre des compétences bruxelloises, de délimiter la thématique, qui ne doit être ni trop étroite pour susciter un débat, ni trop large pour en permettre le suivi, et de prendre en compte les mesures existantes ou à venir;

Considérant l'échange de vues qui a eu lieu sur ce point en commission de l'Environnement en date du 7 janvier 2026<sup>1</sup>, dont il ressort qu'il importe particulièrement de prendre en compte la collaboration entre les différents acteurs de la propreté en Région bruxelloise;

La thématique a été reformulée comme suit:

*La propreté de l'espace public constitue l'un des enjeux principaux pour la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois et l'image de Bruxelles. La Région bruxelloise s'est donc notamment dotée, en 2022, d'une stratégie [clean.brussels](#) en vue d'être durablement plus propre.*

*Quelles mesures structurelles, nouvelles ou existantes, privilégier aujourd'hui pour, en collaboration avec les différents acteurs concernés, améliorer la gestion des déchets et le nettoyage de l'espace public, rendre la prévention et les contrôles en la matière plus efficaces et ainsi renforcer la propreté et l'attractivité de Bruxelles?*

---

<sup>1</sup> Voir aussi la synthèse de l'échange de vues ([http://weblex.brussels/data/annexes/uploads/sv20260310084453cd\\_25-26-001\\_com\\_environnement\\_26-01-07\\_compte\\_rendu\\_f.pdf](http://weblex.brussels/data/annexes/uploads/sv20260310084453cd_25-26-001_com_environnement_26-01-07_compte_rendu_f.pdf) .pdf)

#### 4.2. Introduction générale – Propreté et mal-propreté de l'espace public: causes et conséquences

Contribution d'Andrea Bortolotti, architecte-urbaniste, chercheur et professeur assistant à l'École polytechnique de Milan

##### *Définition de(s) problème(s)*

La propreté des rues figure en bonne place parmi les problèmes signalés par les habitants de Bruxelles. Dans certains quartiers de la ville, le service de collecte a du mal à gérer la grande quantité de déchets et la forte demande de nettoyage des rues. C'est généralement le cas dans les zones à forte densité de population et de commerces, ou à proximité des gares et des stations de métro, qui entraîne un grand nombre de passages et de visiteurs.

Un manque de propreté de l'espace public rend le cadre de vie moins agréable et peut compliquer les efforts pour mieux faire vivre ensemble les Bruxellois.es. Pour cette raison le problème de la malpropreté doit être abordé par des mesures structurelles et non ponctuelles, en impliquant au maximum tous les acteurs concernés par la génération et la collecte des déchets.

Ce qui suit présente un résumé des conclusions d'une étude menée dans un quartier spécifique de Bruxelles, mais qui peut être généralisé à l'ensemble de la ville. Les causes et les conséquences ainsi que des mesures générales pour contrer la malpropreté sont présentées selon l'ordre suivant: collecte, communication et prévention, ainsi que coordination entre les services publics. L'objectif était de stimuler la discussion sur la meilleure façon d'adapter les services de collecte des déchets et de nettoyage aux caractéristiques spécifiques et à la grande diversité des quartiers de la ville.

Axes	Causes / enjeux	Conséquences	Mesures
<b>Collecte</b>	Dans les quartiers centraux à forte densité de population, les espaces intérieurs exigus (par exemple, des maisons bruxelloises divisées en appartements) et les espaces extérieurs urbains ne facilitent pas le stockage des sacs poubelle.	Il en résulte une forte demande locale pour les services de ramassage, qui peinent à répondre à l'intensité et à la concentration de la demande. Les sacs poubelles sont déposés en dehors du calendrier de récolte, parfois mélangés aux encombrants, ils traînent dans la rue, se déchirent et sont ciblés par le vandalisme, la faune urbaine, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter localement la fréquence des ramassages / nettoyages de rues sur l'exemple des zones de collecte quotidienne des déchets commerciaux (centre-ville, parvis Saint-Gilles, place Saint-Boniface, place Saint-Josse, rue du Brabant);</li> <li>- renforcer les contrôles et les sanctions; améliorer la coordination entre les organismes publics par la mise en place d'un gestionnaire de quartier, chargé de perfectionner la collecte des déchets et le service de nettoyage des rues;</li> </ul>
	Dans les rues commerçantes (avec une concentration de restaurants et magasins d'alimentation), les entreprises mettent au rebut d'importants volumes de déchets résiduels, palettes de bois, caquettes en plastique et emballages de toutes sortes.		
	Le renouvellement fréquent des habitants dans certaines communes et le faible taux de motorisation (chez les <i>expats</i> et les primo-arrivants) entraînent une augmentation du volume de déchets		

	encombrants parfois abandonnés dans la rue.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les rues commerçantes, recourir à un point de collecte collectif situé dans un local de service dédié aux déchets commerciaux.</li> </ul>
<b>Communication et prévention</b>	La consigne à déposer le sac poubelle sur le trottoir la veille du ramassage peut donner lieu à des interprétations divergentes: où dois-je mettre mes sacs, contre la façade (tel que la norme) ou plus loin pour ne pas déranger le passage? Au pied des arbres? Etc.	Les sacs sont mal placés, ils traînent dans la rue, se déchirent et sont ciblés par le vandalisme, la faune urbaine, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- indiquer clairement où se trouve l'espace des déchets;</li> <li>- utiliser plus de conteneurs mobiles et de conteneurs enterrés dont l'accès est réservé aux résidents?</li> </ul>
	Un niveau élevé de multilinguisme et de multiculturalisme peut compliquer la compréhension des consignes relatives au tri et au dépôt des déchets auprès de certaines communautés	Risque accru que les consignes de tri et les calendriers de collecte ne soient pas compris et respectés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapter les campagnes de communication envers des publics cibles;</li> <li>- un/une gestionnaire de quartier pourrait contribuer à améliorer le contrôle sur la situation locale, à renforcer la communication avec la population, à examiner les problèmes et à proposer des solutions concertées, à transmettre les observations pertinentes aux niveaux supérieurs de prise de décision.</li> </ul>
	Des consignes similaires pour les ménages et les entreprises, qui ne se distinguent que par la couleur du sac (blanc pour les ménages et rose, payant, pour les entreprises), ne permettent pas de différencier clairement la génération et les producteurs de déchets une fois que les sacs sont déposés dans la rue.	Il en résulte une plus grande difficulté à adapter la collecte de déchets en fonction de la demande, et éventuellement à sanctionner le non-respect des consignes du tri et dépôt, en particulier dans les quartiers à forte densité et mixité fonctionnels (à la fois résidentiels et commerçants).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- distinguer clairement les modalités de récolte entre ménages et magasins (d'alimentation); dans les rues commerçantes, recourir à un point de collecte collectif situé dans un local de service dédié aux déchets commerciaux.</li> </ul>
<b>Coordination</b>	Le service de nettoyage des rues est reparti entre plusieurs agences régionale et communales. Bruxelles	Difficultés à coordonner les calendriers et les objectifs des différentes équipes, et tendance à se renvoyer les	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la coordination entre les organismes publics, ainsi qu'entre les</li> </ul>



	<p>Propreté assure le nettoyage (balayage des routes et vidange des poubelles) au niveau des grands axes routiers relevant de la compétence régionale et des sites du réseau des transports publics (arrêts de bus et de tram, notamment), tandis que les communes sont chargées d'assurer la propreté de toutes les autres voies, y compris l'enlèvement des déchets encombrants et des déchets résultant de dépôts sauvages.</p>	<p>responsabilités lorsque des problèmes structurels apparaissent et nécessitent l'adaptation de l'offre de services aux défis et à la demande locaux.</p>	<p>équipes de collecte en porte-à-porte et celles du nettoyage des rues.</p>
--	--	--	--

Voir aussi BORTOLOTTI A., [Les détritrus de la ville: repenser la gestion des déchets à Bruxelles](#), Brussels Studies Institute, 2021

### 4.3. Contexte bruxellois

#### 4.3.1. Stratégie clean.brussels, acteurs et compétences

##### Contribution de Bruxelles-Propreté

La stratégie clean.brussels constitue une réponse ambitieuse à un enjeu central pour la Région de Bruxelles-Capitale : améliorer durablement la propreté urbaine, élément essentiel du cadre de vie, de l'attractivité économique et touristique du territoire. Conçue comme une stratégie globale et transversale, elle reposait initialement sur un ensemble de 14 objectifs et 65 mesures couvrant l'ensemble des dimensions de la propreté, impliquant à la fois les pouvoirs publics, les citoyens et les acteurs économiques. Si cette approche exhaustive reflète la complexité du système actuel, elle rend néanmoins la mise en œuvre plus difficile et dilue l'impact des actions.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'opérer un recentrage afin de renforcer l'efficacité, la lisibilité et la capacité d'action sur le terrain. Ce recentrage repose sur une réduction du périmètre initial, en concentrant l'action sur les mesures les plus structurantes et à fort impact. L'objectif est de passer d'une logique de moyens à une logique ciblée, orientée vers des résultats. Ce choix implique de concentrer les efforts sur sept objectifs de la stratégie, qui constituent les fondements d'une transformation durable de la propreté urbaine à Bruxelles :

1. organiser une gouvernance stratégique et opérationnelle entre la Région et les communes en matière de propreté urbaine ;
2. réduire la présence de dépôts clandestins dans l'espace public ;
3. réduire la présence de déchets sauvages jetés dans l'espace public ;
4. renforcer et améliorer l'efficacité de la répression ;
5. améliorer la propreté dans les endroits emblématiques de Bruxelles – focus sur les gares du Midi et du Nord ;
6. évaluer l'impact des actions publiques menées en matière de propreté publique ;
7. impliquer le secteur économique dans la prévention des déchets sauvages dans l'espace public (Responsabilité Élargie des Producteurs pour les plastiques à usage unique – REP SUP – déchets sauvages).

Au cœur de la stratégie se trouve la question de la gouvernance et de la coordination, identifiées comme les leviers principaux de réussite. La stratégie initiale soulignait déjà l'importance d'une coordination renforcée entre les différents acteurs à travers la mise en place d'un « conseil de coopération communes-Région ». Ce dispositif est désormais devenu le pilier central du nouveau cadre d'action. Il ne s'agit plus seulement de créer des espaces de concertation, mais bien d'installer une gouvernance orientée vers la concertation, la co-construction, la décision et les résultats, d'arbitrer les orientations stratégiques et d'assurer un suivi rigoureux des actions. Cette gouvernance s'est également traduite par des mécanismes renforçant la coordination opérationnelle.

Dans cette perspective, une attention particulière est portée au déploiement du projet de manager public de zone (MPZ), qui constitue un outil clé pour assurer une gestion intégrée des zones les plus problématiques. Cette approche sera prioritairement appliquée à des sites à forte pression en matière de propreté, notamment les gares du Midi et du Nord, qui concentrent des flux importants de déchets et présentent des enjeux spécifiques. Ces territoires feront l'objet d'un pilotage renforcé, permettant de coordonner l'ensemble des acteurs concernés et d'assurer une réponse concertée et cohérente aux problématiques identifiées.

La stratégie clean.brussels implique également une révision en profondeur des modalités de collaboration entre les opérateurs publics. La clarification des rôles et responsabilités constitue en effet une condition indispensable à l'efficacité de l'action publique. À cet égard, la révision de la convention de nettoyage entre l'ARP et les communes, les protocoles de collaboration entre l'ARP, Bruxelles Mobilité, la STIB et Bruxelles Environnement, doivent permettre de lever les ambiguïtés existantes, d'éviter les zones floues et de garantir une prise en charge claire et cohérente de l'espace public. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification, mais aussi orientée sur les résultats, visant à améliorer la qualité des interventions.

Une attention particulière sera accordée à la mesure de l'impact des actions menées et à l'objectivation de la propreté. La propreté urbaine reste en effet un domaine fortement marqué par des perceptions subjectives, qui peuvent diverger en fonction des interlocuteurs. Il est dès lors essentiel de développer des indicateurs fiables et partagés permettant d'évaluer de manière objective l'état de propreté de l'espace public. Le recours à des outils d'intelligence artificielle, notamment à travers le projet «CortexIA», permettra de produire des données précises et comparables dans le temps et dans l'espace. Ces données serviront à la fois à optimiser le travail des équipes sur le terrain, en orientant les interventions vers les zones les plus critiques, et à renforcer la transparence de l'action publique en objectivant les résultats obtenus. Cette capacité à mesurer, suivre et ajuster les actions constitue un élément clé du pilotage stratégique et opérationnel de la propreté en Région bruxelloise.

La lutte contre les dépôts clandestins et l'amélioration des services de collecte constituent un levier essentiel pour agir concrètement sur le terrain. Le développement des points d'apport volontaire et l'amélioration de l'accès aux recyparks notamment, doivent permettre de répondre aux besoins des habitants.

Parallèlement, le renforcement de la répression à l'encontre des incivilités apparaît comme un axe prioritaire. Si la sensibilisation et la prévention restent nécessaires et devront être renforcées, elles doivent être complétées par une politique de contrôle et de sanction efficace en matière de lutte contre les dépôts clandestins et les déchets sauvages. L'objectif est de créer un effet dissuasif, en assurant une présence accrue sur le terrain et en renforçant la coordination avec les services de police. Dans cette optique, la mise en place de «brigades régionales de la propreté» seront créées en collaboration avec les communes et les zones de police. Enfin, une « unité spéciale d'intervention rapide » sera créée et permettra d'apporter des réponses immédiates aux situations de malpropreté.

En définitive, la stratégie clean.brussels repose avant tout sur un positionnement clair : faire de la gouvernance et de la coordination les leviers principaux de transformation. Au-delà des mesures opérationnelles essentielles, c'est bien la capacité des nombreux acteurs à agir de manière concertée, cohérente et réactive qui conditionnera l'efficacité de l'action en matière de propreté.

*Voir aussi :*

- [clean.brussels](#)
- LEVERT Philippe, [La propreté publique](#), Bruylant

#### 4.3.2. Déclaration de politique générale (point 10 – propreté)

« Le Gouvernement fera de l'Agence Bruxelles Propreté (ABP) un organe efficace, moderne et transparent, capable d'innover et de s'adapter en permanence aux mutations managériales, financières, technologiques, sociologiques, et environnementales.

En ce sens, l'organisation de la collecte sera évaluée et le cas échéant réformée dans le respect de la concertation sociale en mettant l'accent sur les conditions de travail, la qualité et la sécurité. Le rythme de la collecte des déchets devra être calibré sur les besoins des Bruxellois avec pour objectif d'améliorer la propreté et de renforcer la qualité du tri, et de valoriser les déchets. Le système évoluera aussi vers des points de collecte volontaires. Le ramassage des déchets s'appuiera également sur des formes plus modernes de collecte, comme des conteneurs souterrains et des compacteurs, avec une attention particulière pour les professionnels.

La sensibilisation et l'éducation à la propreté publique seront renforcées.

Les sanctions à l'encontre des incivilités en matière de propreté et la lutte contre le dépôt d'immondice seront largement renforcées. Il s'agira d'assurer la propreté de nos espaces publics, notamment au travers d'une politique de verbalisation efficace des déchets sauvages. Pour cela, les cellules répressives seront renforcées afin de constater et sanctionner rapidement et systématiquement les infractions.

L'Agence sera dotée d'outils digitaux adéquats et de solutions dites « intelligentes » afin d'accélérer la gestion des plaintes et le traitement des constats. La perception immédiate des amendes sera par exemple facilitée. Une unité spéciale d'intervention rapide « Propreté » sera mise en place pour répondre aux demandes ou situations urgentes (événements festifs et sportifs, manifestations massives, accidents, imprévus).

Des patrouilles de surveillance seront instaurées pour traquer les incivilités, et des « brigades régionales de la propreté » seront créées en collaboration avec les communes et les zones de police. Ces brigades seront composées d'agents régionaux et communaux disposant des pouvoirs de police de l'environnement pour constater et verbaliser les infractions.

En outre, l'installation de caméras intelligentes sera intensifiée pour surveiller les zones à risque.

Le Gouvernement luttera contre l'importation illicite de déchets provenant d'autres régions ainsi que contre les déchets résiduels provenant de services commerciaux ne disposant pas de contrats. »

Voir aussi [Déclaration de politique générale](#)

#### 4.3.3. Projets et propositions déposés au cours de la législature en rapport avec la problématique

[A-174/-25/26](#): Proposition d'ordonnance modifiant l'article 4 de l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la propreté, en vue de transférer aux communes le nettoyage et l'entretien des voiries régionales et de redéfinir les missions de l'Agence

- auteurs: Jonathan de Patoul, Cécile Jodogne, Joëlle Maison, Gisèle Mandaila (DÉFI)
- 22/09/2025: dépôt
- 14/11/2025: prise en considération et renvoi en commission de l'Environnement

[A-216/1-25/26](#) : Proposition de résolution visant à renforcer la filière bruxelloise du tri textile et à prévenir l'implantation d'acteurs d'ultra fast fashion en Belgique

- auteurs: Mounir Laarissi, Gladys Kazadi, Alain Deneef, Marie Cruysmans, Elhadj Moussa Diallo, Stéphanie Lange, Christophe De Beukelaer, Sofia Bennani (Les Engagés)
- 27/11/25: dépôt
- 12/12/25: prise en considération et renvoi en commission de l'Environnement

[A-264/1-25/26](#): Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 9 février 2026 concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages et portant modification de l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires

- auteur: gouvernement
- 27/02/26: dépôt
- 13/03/26: adopté en séance plénière

#### 4.3.4. Point de vue des groupes politiques

##### 4.3.4.1. Point de vue du groupe MR

*Propositions ayant fait l'objet d'un texte (propositions de résolution):*

[A-114/1-19/20](#): Proposition de résolution relative à l'instauration d'un système de collecte des déchets intelligent et différencié. Par le biais de ce texte, le MR préconisait une transition vers un système de collecte différencié et intelligent, utilisant des capteurs de remplissage et des infrastructures (conteneurs enterrés, pneumatiques) adaptées à la typologie de chaque quartier.

[A-310/1-20/21](#): Proposition de résolution concernant le développement de solutions permettant d'éliminer les déchets dans le canal de Bruxelles. Avec ce texte, le MR proposait d'éliminer les déchets du canal via l'installation d'un bras flottant végétalisé, permettant d'intercepter les plastiques tout en restaurant la biodiversité locale.

Le MR, dans l'opposition pendant 22 ans, déplore un vote majorité contre opposition de ces textes déposés ces dernières années.

*Propositions complémentaires:*

- **Dépôts clandestins** (*mesure prévue par la déclaration de politique régionale*): renforcer les sanctions contre les dépôts clandestins, les sorties de sacs hors horaires et les incivilités récurrentes. Dans ce cadre, le MR souhaite développer la vidéoprotection ciblée, mettre en place des équipes d'intervention rapide pour traiter les dépôts signalés et mieux cibler les campagnes de sensibilisation sur les publics et quartiers les plus concernés.
- **Organisation des collectes**: relancer les collectes en début de soirée, comme proposé dans le programme régional du MR. Aujourd'hui, de nombreuses collectes matinales se chevauchent avec les heures de pointe. Un retour à des collectes en soirée permettrait un ramassage plus fluide et un service mieux adapté aux réalités urbaines bruxelloises.

- **Lutte contre les tags et graffiti:** renforcer la lutte contre les tags et graffiti non autorisés en Région bruxelloise en accentuant la dimension répressive et en améliorant la coordination avec les communes, notamment via une meilleure harmonisation des sanctions, une mutualisation des outils de suivi et l'établissement d'un rapport consolidé sur les coûts du phénomène.
- **Recyparks:** créer, en coordination avec les communes, des recyparks de proximité afin de faciliter le dépôt de petits déchets et de limiter les dépôts clandestins dans l'espace public.
- **Copropriétés:** pour les grands immeubles à partir de 50 lots, où le volume de déchets est important, rendre obligatoire pour l'association des copropriétaires (ACP) la contractualisation d'une collecte par conteneurs auprès de l'ABP ou d'un opérateur privé.
- **Modernisation des installations:** améliorer les infrastructures de l'Agence Bruxelles-Propreté en réorganisant les activités sur les sites existants, notamment via la modernisation de l'unité d'incinération et de la ligne de tri papier-carton afin d'améliorer la valorisation des déchets.
- **Recyclage:** mettre en œuvre les nouvelles règles européennes visant à réduire les déchets d'emballages plastiques et à intégrer davantage de contenu recyclé lorsque cela est durable. Le MR plaide pour que les déchets deviennent majoritairement recyclables à grande échelle.

#### 4.3.4.2. Point de vue du groupe PS

##### **Gestion des déchets**

Objectif: améliorer la collecte et réduire les déchets dans l'espace public.

Mesures proposées:

- maintenir le prix des sacs poubelles au prix coûtant;
- améliorer la qualité des sacs poubelles, notamment pour les déchets alimentaires;
- améliorer la qualité des collectes, surtout dans les quartiers denses;
- développer des solutions collectives de tri dans les logements collectifs;
- augmenter le nombre de recyparcs;
- mettre en place des collectes décentralisées pour:
  - o déchets chimiques;
  - o déchets électroniques;
  - o encombrants;
- garantir une répartition équitable des points de collecte (bulles à verre, composts);
- développer les composts de quartier;
- étudier l'installation de containers enterrés lors des travaux d'espace public.

##### **Lutte contre les déchets sauvages**

Objectif: réduire les dépôts clandestins et améliorer la propreté de l'espace public.

Mesures proposées:

- renforcer les dispositifs de tri et de collecte pour éviter les dépôts sauvages;
- améliorer l'accessibilité des recyparcs et des collectes d'encombrants;
- développer les infrastructures de tri dans les quartiers denses.

### Réduction des déchets à la source

Objectif: diminuer la production de déchets.

Mesures proposées:

- soutenir les *repair* cafés et ateliers de réparation;
- mettre en place une consigne non numérique pour les bouteilles et canettes.

### Lutte contre les incivilités

Objectif: renforcer la capacité d'action des communes.

Mesure proposée: donner aux pouvoirs locaux les moyens de lutter contre les incivilités dans l'espace public (monitoring, contrôle et sanction).

La stratégie repose sur trois axes principaux:

1. améliorer la collecte et les infrastructures de déchets;
2. réduire les déchets produits;
3. améliorer l'entretien et la qualité de l'espace public.

#### 4.3.4.3. Point de vue du groupe PTB

**Une ville propre ne peut pas être privée de public. Pour le PTB, la propreté est une priorité. Au lieu de lourdes économies imposées à l'Agence Bruxelles-Propreté avec l'austérité, nous demandons au contraire un renforcement de ses moyens humains et financiers.**

Les syndicats et le personnel de l'Agence régionale Bruxelles-Propreté (ABP) insistent sur la nécessité d'engager plus de personnel. Ils dénoncent depuis des années un sous-effectif et une hausse intenable de la charge de travail. L'austérité annoncée ne fera qu'aggraver la situation, et ouvrir encore plus de portes à la privatisation. La dernière réforme est responsable de moins bons résultats, et de la prolifération de rats.

Pour y remédier, nous proposons:

- un renforcement des moyens humains et financiers de l'ABP;
- Un retour aux deux collectes hebdomadaires pour les sacs blancs et pour les déchets organiques. De nombreux Bruxellois vivent dans de petits appartements sans terrasse ni balcon, et ne peuvent donc pas garder quatre sacs remplis dans la maison pendant plusieurs jours. C'est aussi la raison pour laquelle de nombreuses personnes n'utilisent plus le sac orange, par exemple;
- le gouvernement bruxellois envisage de réduire les collectes des sacs bleus et jaunes ( 1 collecte toutes les 2 semaines ). Nous n'y sommes pas favorables;
- la piste de conteneurs à déchets enterrés, qui donne de bons résultats à Amsterdam, doit être étudiée et mise en œuvre là où c'est possible;
- nous proposons de doubler le nombre de recyparcs actuels et de déployer des recyparcs mobiles plus réguliers. Car pour avoir accès aux recyparcs, une voiture est nécessaire, or 50 % des Bruxellois n'en disposent pas;
- nous nous opposons au projet de transfert du service balayement de l'ABP vers les communes;

- nous insistons pour une meilleure concertation sociale de l'Agence Bruxelles-Propreté avec les organisations syndicales, et leur expertise et lien avec l'opérationnel sur le terrain;
- des syndicats qui s'inquiètent à juste titre de la part toujours plus grande du secteur privé dans le secteur de la propreté. De plus en plus de déchets sont ainsi collectés par de grandes entreprises comme Veolia et Renewi, qui se chargent des activités rentables et laissent le reste aux pouvoirs publics. C'est une tendance que l'on retrouve partout: si des bénéfices peuvent être réalisés, ils sont accaparés par le secteur privé, mais tout ce qui coûte de l'argent est pris en charge par le pouvoir public.

Cette privatisation a déjà causé des problèmes sociaux et environnementaux dans de nombreux secteurs. La collecte et le traitement de nos déchets doivent donc rester dans le giron public afin que nous puissions décider nous-mêmes de ce que nous en faisons. Ce n'est d'ailleurs qu'ainsi que nous pourrions mener une politique écologique et sociale en matière de déchets. L'austérité imposée par ce gouvernement à l'Agence Bruxelles-Propreté est donc insensée. La Région doit accorder les moyens humains et financiers à l'ABP, pour rendre notre Région plus propre, et pour que les conditions de travail de ses travailleurs essentiels soient respectées.

#### 4.3.4.4. Point de vue du groupe Les Engagés

##### **La REP (responsabilité élargie des producteurs)**

Le 13 mars dernier, notre Parlement a voté la REP. Le principe est simple: **le pollueur doit payer, pas le citoyen**. Ce principe est élargi à plusieurs filières, comme les meubles, les produits du tabac et les langes jetables. Mais il concerne aussi le textile, un enjeu très important pour Les Engagés. Nous avons déposé une proposition de résolution pour soutenir la filière du recyclage textile face à des acteurs comme Shein, qui contribuent à saturer le marché des déchets textiles. Cette mesure permettra à des entreprises comme Shein de payer le coût réel des déchets qu'elles génèrent, et non plus au contribuable bruxellois de supporter cette charge.

Voir [A-216/1-25/26](#): *Proposition de résolution visant à renforcer la filière bruxelloise du tri textile et à prévenir l'implantation d'acteurs d'ultra fast fashion en Belgique.*

##### **Principe de cout-vérité**

Le citoyen doit payer le vrai coût d'un sac poubelle: ce n'est pas à la collectivité de le subventionner. Assumer ce coût réel permettra aussi d'améliorer la qualité des sacs poubelles, avec à la clé moins de sacs éventrés dans la rue. Cela contribuera également à réduire les dépôts sauvages. Aujourd'hui, certaines personnes venant de la Région flamande déposent leurs déchets à Bruxelles, car cela leur coûte moins cher. Enfin, un prix trop faible envoie un mauvais signal: il incite moins les citoyens à réduire leurs déchets et à mieux les trier. Il existe donc une vraie réflexion autour de ce sujet, que nous avons portée à travers deux questions parlementaires.

Voir:

- [question d'actualité concernant la problématique de la propreté, du prix des sacs poubelle et de l'harmonisation des collectes](#)
- [question d'actualité concernant les conséquences de la différence de prix des sacs poubelles entre les Régions](#)

##### **Instauration des conteneurs enterrés**

La déclaration de politique générale dispose d'un plan et d'un budget, c'est un point important pour nous, voici la question que nous avons déposée sur le sujet.

Voir [question orale concernant les conteneurs enterrés et les espaces de tri en Région bruxelloise](#)

### **Propreté des voiries régionales & synergie communes / Région**

Nous constatons un manque de nettoyage sur certaines voiries régionales, ainsi qu'un déficit de coordination avec les communes dans leur gestion, notamment pour le contrôle et les sanctions, comme l'ont montré les questions orales ci-dessous.

Voir:

- [question orale concernant le manque de nettoyage sur la voirie régionale](#)
- [question orale concernant le problème de propreté sur l'avenue Charles Quint](#)

### **Gouvernance de Bruxelles-Propreté**

C'est un enjeu important et cela doit être mentionné dans la réflexion, son optimisation par le gouvernement est d'ailleurs mentionnée dans la déclaration de politique générale. Nous avons déposé une question orale sur la sujet:

Voir [question orale concernant la gouvernance interne et l'absence de conseil d'administration au sein de Bruxelles- Propreté](#)

### **Question des recyparks et développement et organisation en Région bruxelloise**

Voir [question orale concernant le recypark sur le site Darwin](#)

#### **4.3.4.5. Point de vue du groupe Ecolo**

La prévention, première solution pour plus de propreté

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Par cette note informative, nous souhaitons mettre l'accent sur la prévention en matière de propreté et surtout en matière de production du déchet. En tant qu'écologistes, nous sommes attaché.e.s à la prise en charge des enjeux écologiques à la source. Éviter le problème avant qu'il ne se crée. C'est la raison pour laquelle les partenariats avec les acteurs de l'économie sociale est essentielle. Un outil intéressant en matière de prévention est l'échelle de Lansink.

- Échelle de Lansink: les questions de propreté et donc de déchets ne peuvent pas être traitées isolément de la question de leur production, et de l'évitement du déchet, selon l'approche de l'échelle de Lansink (éviter; réparer; réutiliser; recycler; valoriser énergétiquement; mettre en décharge). Il nous semble essentiel que la Région bruxelloise ancre ses pratiques de traitement des déchets et ses objectifs de propreté publique selon cette approche et cette hiérarchie Plus d'informations sur l'échelle de Lansink ici sur le site de Bruxelles-Propreté: <https://www.arp-gan.be/fr/lechelle-de-lansink>
- Partenariats avec l'économie sociale: les encombrants et les dépôts clandestins sont une des problématiques majeures de malpropreté en Région bruxelloise. Il nous paraît indispensable d'envisager, comme c'est d'ailleurs évoqué dans les notes d'orientation du nouveau Gouvernement, des collaborations renforcées avec les opérateurs d'économie sociale, qui

disposent de compétences, d'expertise dans ce domaine, tant au plan social et humain (emploi / insertion / formation) qu'au plan pratique et logistique. Concrètement, nous pensons entre autres aux Petits Riens, à Oxfam, Terre, Cyclo, Vites, et à toute une série d'acteurs plus locaux, dans un deuxième temps.

Deux projets politiques mis en œuvre illustrent très bien cette thématique et cet enjeu:

- *Be Circular*

<https://www.circulareconomy.brussels/>

L'appel à projets BeCircular est une initiative du Gouvernement bruxellois pour aider financièrement les indépendants et les entreprises bruxelloises à mettre sur pied des projets innovants en lien avec l'économie circulaire.

- *Build Circular*

Le projet Build Circular.Brussels a été lancé en septembre 2020 en pleine crise sanitaire par le gouvernement bruxellois pour aider les entreprises à gérer leurs déchets, marquer un point d'arrêt pour repenser leur *business model* et pour s'intéresser aux avantages que présente l'engagement dans une démarche circulaire ou de recyclage.

#### 4.3.4.6. Point de vue du groupe Groen

Bruxelles est souvent sale, et c'est une source de frustration pour de nombreux Bruxellois: deux sur trois considèrent que la propreté est un problème majeur pour leur qualité de vie. Des initiatives citoyennes telles que Bruxelles (Pou)belle le montrent clairement.

Chaque année, quelque 30.000 tonnes de déchets sauvages sont ramassées. De nombreuses rues sont jonchées de débris. Et il est urgent d'agir. Ensemble. Car les Bruxellois méritent des rues et des quartiers propres. Une ville agréable dont ils peuvent être fiers.

Le moins de déchets possible: pour Groen, c'est le premier pas sur la voie de la propreté à Bruxelles. Le plastique à usage unique a fait son temps. Nous aidons les Bruxellois à réparer les objets cassés et à donner ou vendre les vêtements dont ils n'ont plus besoin. Les surplus alimentaires ne sont pas jetés, mais redistribués. Et nous soutenons les entreprises qui œuvrent à une économie circulaire dans laquelle les déchets redeviennent matière première.

Aujourd'hui, Bruxelles n'atteint pas l'objectif européen de 50 % de recyclage. Groen est favorable à l'instauration d'une consigne sur les canettes et les bouteilles, comme en Allemagne et aux Pays-Bas. Quand ces emballages ont une valeur, ils ne finissent plus dans la rue, mais chez les producteurs.

Mais il y aura bien sûr toujours des déchets. Et la gestion de ces déchets est un véritable défi pour les Bruxellois qui vivent dans des logements de petite taille. Groen se réjouit que ce gouvernement investisse dans des conteneurs enterrés, car ils permettent aux Bruxellois de sortir leurs déchets à leur meilleure convenance. Ils ne constituent toutefois pas une panacée: trop souvent, en effet, les dépôts clandestins s'y multiplient rapidement.

Bruxelles compte trop peu de parcs à conteneurs, et ceux-ci sont mal répartis sur le territoire régional. Il y a 6 parcs à conteneurs pour plus de 1,2 million de Bruxellois, soit environ un pour 200.000 habitants (contre un pour 70.000 habitants à Anvers). Nous voulons donc davantage de parcs à conteneurs, y

compris mobiles. En installant davantage de poubelles publiques intelligentes (qui émettent un signal lorsqu'elles sont presque pleines), nous ferons en sorte que les Bruxellois n'aient plus aucune excuse pour jeter leurs déchets dans la rue.

Pour Groen, il est également important d'être plus strict envers les contrevenants: il faut une approche ferme contre les dépôts clandestins, avec plus de contrôles et des sanctions plus sévères. En percevant immédiatement les amendes, nous traiterons les infractions plus rapidement et plus efficacement. Un déploiement ciblé de caméras nous permettra de faire un sort aux points noirs persistants. Il faut également s'attaquer aux flux de déchets illégaux provenant de l'extérieur de la Région et des commerces sans contrat.

La propreté est aussi une question d'organisation. Groen souhaite continuer à transformer Bruxelles Propreté en une organisation moderne, efficace et dotée d'un soutien adéquat. C'est une condition indispensable pour des rues propres. Par ailleurs, avec le plan d'action clean.brussels, nous voulons continuer à promouvoir une vraie collaboration entre les communes, Bruxelles Propreté et les services régionaux, afin que tous travaillent main dans la main.

Une Bruxelles propre, c'est ensemble que nous le ferons.

#### 4.3.4.7. Point de vue du groupe Team Fouad Ahidar

Bruxelles est aujourd'hui aux prises avec un problème de propreté qui saute aux yeux dans plusieurs quartiers. Pour nous, une ville propre, saine et sûre est une priorité absolue. C'est pourquoi TFA propose une approche intégrée qui mise sur le renforcement des services, la modernisation des infrastructures, un maintien plus strict de la réglementation ainsi que la participation active des citoyens.

Un premier pilier important est le renforcement des services de nettoyage urbain. Les moyens actuels ne suffisent pas pour relever les défis. TFA plaide en faveur d'une augmentation du personnel chez Bruxelles-Propreté et au sein des communes, avec des contrats stables et bien rémunérés. En outre, les horaires de nettoyage doivent être étendus, en ce compris le soir et le week-end. Les investissements dans du matériel moderne et la formation sont essentiels pour améliorer l'efficacité et rendre la profession plus attrayante.

TFA souhaite également miser sur la modernisation des infrastructures de gestion des déchets. Le système actuel de sacs poubelles est obsolète et cause d'importantes nuisances. C'est pourquoi TFA propose la mise en place de conteneurs enterrés et de poubelles intelligentes, en particulier dans les quartiers densément peuplés. Il convient également de déployer des parcs de recyclage mobiles afin de lutter contre les dépôts clandestins et de rendre la collecte des déchets plus accessible à tous les habitants.

Une troisième priorité consiste à augmenter le nombre de toilettes publiques afin de lutter contre la miction sauvage. Bruxelles compte à l'heure actuelle extrêmement peu de toilettes publiques, par ailleurs inégalement réparties. TFA souhaite installer davantage de toilettes fixes et mobiles, surtout dans les parcs et les zones de passage, et mettre en place des partenariats avec l'horeca et les institutions publiques.

En outre, TFA propose d'étudier la faisabilité d'une collecte nocturne des déchets. Dans de nombreux quartiers, les sacs poubelles restent trop longtemps dans la rue, ce qui entraîne nuisances et insalubrité. Des projets pilotes menés dans des zones très fréquentées entendent vérifier si la collecte nocturne peut, comme dans d'autres villes européennes, apporter une solution.

TFA est également partisan d'une politique claire de tolérance zéro à l'égard des nuisances. Dépôts clandestins, déchets sauvages et miction sauvage doivent être sanctionnés plus rapidement et plus sévèrement, et ce au moyen d'amendes plus élevées, à travers le déploiement d'équipes de contrôle mixtes (police et services communaux), la vidéosurveillance et des contrôles ciblés dans les zones à problèmes.

Outre le maintien, la prévention et l'éducation sont cruciales. TFA entend miser sur la sensibilisation dès le plus jeune âge via les écoles, mais aussi par un soutien aux commerçants et aux initiatives de quartier. Les habitants doivent être activement impliqués à travers des actions de nettoyage et une communication claire sur la gestion des déchets.

Enfin, TFA plaide pour une coordination et une participation accrues au niveau régional. Une cellule conjointe entre Bruxelles-Propreté et les communes devrait garantir une coopération plus efficace. Par ailleurs, TFA souhaite mettre en place un budget participatif «Quartier propre», afin que les habitants puissent eux-mêmes proposer et réaliser des projets. Les partenariats public-privé peuvent également contribuer à l'entretien de l'espace public.

En résumé, TFA propose une politique ambitieuse et cohérente qui mise sur davantage de moyens, des solutions modernes, un maintien strict de la réglementation et une implication active des citoyens afin de rendre Bruxelles structurellement plus propre et plus agréable à vivre.

#### 4.3.4.8. Point de vue du groupe N-VA

##### - **Simplification institutionnelle:**

- pilotage régional et clarification des responsabilités régionale:
  - clarification des responsabilités: davantage de clarté sur le partage des tâches entre les communes et la Région, par exemple en ce qui concerne les rues où les déchets s'accumulent fréquemment (*hotspots* de déchets);
  - évaluation de Bruxelles Propreté: effectuer une évaluation afin d'identifier les points névralgiques.

##### - **Gestion efficace des fonds publics:**

- objectifs ambitieux et mesurables;
- transparence: publication des progrès réalisés par rapport à ces objectifs;
- optimisation des budgets et réinvestissement des recettes issues des amendes dans la propreté publique;
- suppression du système «fini-fini» de Bruxelles Propreté (soit la règle permettant aux membres d'une équipe de rentrer chez eux après la tournée de collecte, quelle que soit l'heure). Ce système favorise la rapidité au détriment de la qualité et augmente le risque d'accidents.

##### - **Contrôle:**

- contrôles plus stricts et sanctions effectives:
  - amendes immédiates;
  - personnel en charge du contrôle (extension des compétences des gardiens de la paix);

- système d’amendes efficace: optimisation de l'utilisation des systèmes d'amendes actuels;
  - utilisation de caméras mobiles dans les *hotspots* de déchets connus;
  - obligation pour les contrevenants de nettoyer les rues communales: modification au niveau régional;
  - contrôler que les commerçants respectent leurs obligations en matière de contrats de gestion de déchets;
  - amendes pour les sacs poubelles mal sortis.
- **Traitement des déchets:**
- conteneurs à déchets:
    - conteneurs enterrés;
    - systèmes de capteurs;
    - obligation pour les commerçants;
  - augmentation de la fréquence de la collecte de déchets, équipe d'intervention rapide, solutions collectives, actions de quartier pour les encombrants;
  - recyparks mobiles;
  - nettoyage complet des trottoirs.
- **Prévention et sensibilisation:**
- information sur les règles de base pour les nouveaux habitants;
  - actions avec les écoles;
  - encourager les citoyens à faire des signalements (application *Fix My Street*);
  - actions de nettoyage de quartier;
  - encourager les citoyens à nettoyer la zone devant leur domicile;
  - *nudging*: petits aménagements de l'espace public afin d'influencer positivement les comportements.

#### 4.3.4.9. Point de vue du groupe Vooruit

Bruxelles a beaucoup de potentiel, mais on voit encore bien trop souvent dans nos quartiers des tas de déchets qui jonchent les trottoirs, des poubelles qui débordent ainsi que des dépôts clandestins à certains endroits. Le système des sacs-poubelle est obsolète, le respect des règles est insuffisant, les contrevenants sont trop peu sanctionnés et la coordination est mal assurée. Le groupe Vooruit.brussels formule ci-dessous ses points d'attention.

#### **Des sacs en rue vers un système de collecte moderne**

Nous proposons de remplacer le système des sacs par des conteneurs pour tous les types de déchets (déchets résiduels, PMC, déchets organiques, verre, papier), accessibles 24h/24 et 7j/7, et situés à moins de 100 mètres de chaque habitation. Nous recommandons d’obliger les immeubles à appartements à prévoir un local à poubelles. Nous plaignons pour la création de 15 parcs à conteneurs régionaux, gratuits et facilement accessibles, complétés par des parcs à conteneurs temporaires installés sur des terrains vacants.

#### **Lutter contre les dépôts clandestins: davantage de probabilités d'interpellation, des sanctions harmonisées**

Nous demandons d'augmenter les sanctions administratives communales (SAC) en cas de récidive, et d'introduire des travaux d'intérêt général. Nous proposons d'uniformiser les sanctions pour toutes les formes de pollution de l'espace public, et de les fixer à un niveau suffisamment élevé pour qu'elles soient dissuasives. Nous proposons de solder les amendes impayées dans la déclaration d'impôts des contrevenants. Nous plaçons pour que les fonctionnaires régionaux de Bruxelles-Propreté soient habilités à infliger des sanctions communales. Nous demandons que des caméras et des systèmes de reconnaissance des plaques d'immatriculation soient déployés dans les zones problématiques afin d'augmenter les probabilités d'interpellation.

### **Un plan de propreté régional**

Nous proposons d'élaborer un plan de propreté régional assorti d'objectifs mesurables par quartier, en accordant la priorité aux zones chroniquement insalubres, telles que les quartiers autour des gares du Nord et du Midi. Nous recommandons une meilleure coordination des tournées de collecte des déchets avec les équipes de nettoyage. Nous demandons la mise en œuvre des conclusions de l'audit de Bruxelles-Propreté via la concertation sociale.

Voir également [question écrite concernant la propreté à proximité de la gare du Midi](#)

### **Économie circulaire et réduction des déchets à la source**

Nous proposons de créer dans chaque quartier une ressourcerie, en tant que projet d'économie sociale. Nous recommandons de construire un centre de biométhanisation pour les déchets alimentaires (biogaz et électricité). Nous demandons d'instaurer dès que possible la consigne sur les canettes et les bouteilles, qui représentent 40 % des déchets sauvages. Nous plaçons pour une application plus stricte de l'obligation de tri pour les entreprises et de l'interdiction des sacs en plastique.

### **Propreté rime avec sécurité**

Notre parti souligne depuis des années le lien entre propreté et sécurité. Des rues propres inspirent le calme et la confiance, tandis que des rues et des quartiers sales procurent un sentiment d'insécurité. Le groupe Vooruit.brussels préconise donc d'articuler concrètement propreté et sécurité à l'avenir, car un quartier propre est également un quartier sûr.

#### 4.4. Enjeux

##### 4.4.1. Coopération entre acteurs

###### 4.4.1.1. Contribution de Bruxelles-Propreté

#### **Rôle du MPZ**

Le Manager Public de Zone (MPZ) est le dispositif régional chargé de coordonner les actions de propreté dans des zones stratégiques. Il agit comme interface entre la Région, les communes, les opérateurs publics/privés et les acteurs locaux afin d'améliorer durablement la propreté et la qualité de l'espace public. Au regard de la nouvelle déclaration de politique générale, les deux zones de gares (Nord et Midi) ont été désignées comme prioritaires pour cette législature.

Le MPZ assure une coordination transversale entre la Région, les communes, les opérateurs de transport, la police, le secteur associatif et le secteur économique local, en établissant un diagnostic partagé débouchant sur un plan d'actions concerté, tout en garantissant le suivi opérationnel, la résolution des blocages interinstitutionnels et une visibilité renforcée des interventions sur le terrain.

#### **Objectifs stratégiques**

Les objectifs stratégiques du MPZ consistent à améliorer la propreté dans les zones à forte pression urbaine, à instaurer une culture commune de coordination et d'évaluation entre acteurs, à renforcer la prévention, l'information et les actions répressives lorsque nécessaire, et à garantir une action publique cohérente, lisible et continue sur l'ensemble du périmètre.

#### **Plan d'actions**

Les actions du MPZ se structurent autour de quatre grandes familles:

- des actions opérationnelles, visant à renforcer la présence et l'efficacité des équipes sur le terrain;
- des actions de prévention et de communication, destinées à sensibiliser les usagers et à harmoniser les messages entre institutions;
- des actions répressives, permettant de mieux sanctionner les incivilités grâce à une coordination accrue entre services compétents et à l'harmonisation des règles applicables;
- des actions structurelles, destinées à renforcer la coordination entre grands opérateurs publics, à disposer d'indicateurs communs et à intégrer durablement les enjeux de propreté dans l'aménagement urbain.

À ces volets s'ajoute un renforcement explicite de la coopération entre acteurs, notamment avec Urban, perspective.brussels, Bruxelles Mobilité, Safe Brussels, Bruss'Help et les communes, afin d'assurer une approche intégrée et cohérente, tant sur le plan opérationnel que stratégique, dans les zones à enjeux prioritaires. Cette coopération se concrétise au travers de réunions structurelles organisées dans le cadre des différents projets, permettant un suivi régulier, un partage d'informations en continu et une coordination renforcée entre tous les partenaires concernés.

###### 4.4.1.2. Contribution de Brulocalis

Voir:

- [Trait d'Union, n°135, Brulocalis, septembre-octobre 2023](#)
- [Trait d'Union, n°139, Brulocalis, mai-juin 2024](#)

#### 4.4.1.3. Contribution (informelle) de la STIB

À la STIB, nous nous efforçons chaque jour de placer nos voyageurs et clients au centre de nos préoccupations. Ceux-ci ont — à juste titre — de nombreuses attentes, parmi lesquelles figure en bonne place la propreté des infrastructures. Nos enquêtes de satisfaction le confirment d'ailleurs année après année. Dans cette optique, nous mobilisons des moyens importants afin d'assurer le nettoyage de nos véhicules et de nos stations, souvent même plusieurs fois par jour. Bien que cela constitue un défi permanent dans une grande ville comme la nôtre, nous constatons que cette approche porte ses fruits et est appréciée par nos clients.

En revanche, la situation est tout à fait différente pour les infrastructures de surface. Peu de personnes en ont conscience, mais la quasi-totalité des arrêts en surface ainsi que, par exemple, les sites propres de tram font partie intégrante de l'espace public, au même titre que la chaussée ou les trottoirs. Leur entretien et leur propreté relèvent donc du gestionnaire de voirie: la STIB ne dispose de compétences et de moyens que pour ses propres infrastructures (voies, caténaires, etc.). Pour les voiries régionales, ce gestionnaire est Bruxelles Mobilité — et plus spécifiquement, en matière de propreté, l'agence Bruxelles-Propreté — tandis que, pour les voiries locales, la responsabilité incombe à la commune concernée. En ce qui concerne plus particulièrement les abris et, parfois, d'autres éléments de mobilier urbain, une part de responsabilité revient également aux prestataires auxquels les communes ont confié leur installation et leur gestion.

Ce contexte institutionnel relativement complexe fait de la gestion de la propreté de l'ensemble de ces infrastructures un véritable défi, d'autant plus que nous desservons plus de 2.000 arrêts en surface, dont beaucoup sont utilisés quotidiennement par des milliers de voyageurs. Il n'est dès lors pas surprenant que nous recevions régulièrement des plaintes de clients ou des signalements de la part du personnel concernant la propreté de ces infrastructures. Ces situations dépassent d'ailleurs la seule gêne pour les voyageurs: il s'agit par exemple aussi de l'enlèvement des feuilles mortes sur les nombreux sites propres de tram situés en zone verte, ce qui a un impact direct sur la sécurité de tous les usagers de la route, ces feuilles rendant les rails nettement plus glissants.

Après des années de relative stagnation, nous constatons heureusement, ces dernières années, une dynamique positive en la matière, notamment grâce à la bonne collaboration mise en place avec Bruxelles-Propreté et Bruxelles Mobilité dans le cadre de clean.brussels, ainsi qu'au soutien apporté en ce sens par le précédent gouvernement régional. Nous espérons pouvoir conclure dans les prochains mois les protocoles nécessaires afin d'assurer au moins le nettoyage des arrêts en surface les plus fréquentés situés le long des voiries régionales, ainsi que des sites propres de tram où les problèmes de propreté sont les plus fréquents.

Nous espérons que le gouvernement régional tout récemment installé poursuivra sur cette lancée et prévoira concrètement les moyens nécessaires pour les institutions régionales concernées, afin non seulement de finaliser ces démarches en cours, mais aussi d'accorder l'attention requise aux arrêts moins intensivement utilisés. Parallèlement, nous espérons que les communes continueront, elles aussi, à s'investir pleinement dans la propreté des arrêts et des sites propres relevant de leur gestion. Nous restons bien entendu ouverts à tout dialogue et échange sur ces enjeux.

#### 4.4.2. Prévention et sensibilisation

##### 4.4.2.1. Contribution de Bruxelles-Propreté

La propreté urbaine est une responsabilité partagée entre les usagers de l'espace public et les pouvoirs publics. Si la ville la plus propre n'est pas celle qu'on nettoie le plus, mais celle qu'on salit le moins, la communication a comme objectif de tout mettre en œuvre pour que chaque citoyen comprenne pourquoi bien agir et ce qu'il peut faire pour améliorer son cadre de vie. Seul un renforcement réel des moyens en communication et en sensibilisation permettra de donner aux citoyens les clés pour comprendre les enjeux, s'approprier les règles et les solutions existantes, mais aussi pour donner du sens à leurs actions et renforcer leur motivation à bien agir.

#### - **Informier proactivement et diversifier les canaux pour atteindre tous les citoyens**

L'information et l'éducation ne peuvent pas reposer uniquement sur une démarche volontaire des citoyens. Les autorités doivent mobiliser différents canaux de communication pour les atteindre (presse, réseaux sociaux, site internet, application *Recycle*), mais aussi aller proactivement à leur rencontre, notamment via des campagnes toutes-boîtes et actions de sensibilisation de terrain. La mise en place d'un «*welcome pack*» offert à chaque nouvel inscrit dans une commune, ou la mobilisation de relais tels que les syndicats d'immeubles ou les associations locales, sont également des opportunités de communication. Les messages doivent impérativement être inclusifs, adaptés à la diversité des publics et régulièrement répétés.

#### - **Encourager l'engagement citoyen et favoriser le passage à l'action**

Les citoyens sont invités à contribuer activement à l'amélioration de leur environnement et devenir des ambassadeurs de la propreté dans leur quartier, notamment via des initiatives telles que *Wake Up Clean Up* ou le projet *HV* dans les immeubles à appartements. Les individus ont tendance à adopter les comportements s'ils les perçoivent comme majoritaires. Mettre en évidence les actes positifs et les initiatives citoyennes contribue à renforcer l'adoption des bons gestes.

#### - **Distinguer Sensibilisation et Répression**

La communication et la sensibilisation visent à informer et à accompagner les citoyens dans l'adoption des bons gestes. La répression, elle, intervient lorsque les règles ne sont pas respectées. Une communication claire et accessible doit permettre de s'assurer que les règles soient connues de tous et que les sanctions ne s'appliquent qu'à ceux qui *choisissent* de ne pas les respecter.

Si ces deux leviers ne doivent pas être confondus, ils peuvent et doivent co-exister. Certaines initiatives, comme les *Triathlons de la propreté* et les *Opérations coup de poing*, organisées conjointement avec les communes, illustrent cette complémentarité.

#### - **Communiquer là où les comportements se produisent**

La communication doit être pensée à la genèse des projets, adaptée aux réalités locales et intégrée directement dans l'espace public, là où les comportements se produisent. Signalétique, rappels visuels ou design des infrastructures (poubelles, cendriers, points de tri) peuvent contribuer à orienter les bons comportements.

#### - **Sensibiliser aux métiers de terrain**

Enfin, le travail quotidien des agents de propreté doit également être mis en lumière. Il constitue un levier important pour renforcer le respect envers ces métiers essentiels au cadre de vie des Bruxellois.e.s.

En conclusion, la propreté urbaine ne dépend pas uniquement des moyens déployés pour nettoyer. Elle dépend aussi de la capacité à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens. Renforcer les dispositifs de communication constitue donc un investissement stratégique pour faire de la propreté une responsabilité partagée et accompagner les Bruxellois.e.s dans l'adoption de comportements positifs et durables.

#### 4.4.2.2. Contribution d'Inter-Environnement Bruxelles

Toute la population bruxelloise peut jouir d'un espace public propre ou en revendiquer le droit. Un déchet peut être défini comme « ce dont personne n'a plus l'usage »; il ne concerne pas uniquement les objets. La deuxième moitié du XXe siècle est souvent qualifiée de « **siècle du déchet** »: jamais aucune génération n'a autant jeté.

Pour éviter de couler sous les décharges, diverses politiques ont été mises en place: imposition du tri en vue du recyclage, limitation des produits jetables et obligation de récupération de certains produits (piles, etc.). Toutefois, des tonnes d'objets de piètre qualité, comme le textile à bas prix (*fast fashion*), arrivent encore sur le marché. Bien qu'ils ne soient pas officiellement « jetables », ils résistent peu à l'usage et finissent rapidement à la poubelle.

#### **Recyclage et valorisation**

Le sort d'un déchet dépend de sa nature:

- **destruction:** un papier gras ne peut pas être recyclé, il doit être détruit;
- **transformation:** une canette ou une bouteille en plastique peuvent être transformées, avec ou sans système de consigne;
- **réemploi:** une bouteille en verre vide peut être réutilisée comme emballage;
- **valorisation:** un frigo peut être désossé pour que ses parties métalliques soient valorisées par des acteurs de la récupération. Certains circulent encore dans les rues pour les récupérer.

Certains objets restent cependant difficiles à recycler car ils sont composés de matières trop complexes (par exemple, certains produits électroniques ou textiles techniques).

#### **La dimension subjective et sociale de la propreté**

La notion de propreté est beaucoup plus subjective: c'est une **valeur sociale**. Pour certains, une rue propre doit être exempte de tout papier, mais aussi de feuilles d'arbres ou de plantes sauvages (plantes interstitielles). À l'inverse, l'application *Fix My Street* recueille parfois des alertes concernant des matelas ou des tentes de personnes sans-abri, illustrant une perception variable de « l'encombrant ». Une rue jonchée de débris et de dépôts clandestins peut générer un sentiment d'insécurité, d'autant plus si d'autres éléments sont délaissés: pavés déchaussés, luminaires en panne, commerces fermés. Le contexte urbain global est donc primordial.

Le rapport à la propreté est aussi lié aux conditions de vie:

- **priorités de subsistance:** plus la précarité est grande, plus la préoccupation pour le cadre de vie s'efface devant les besoins vitaux;

- **exiguïté des logements:** dans des appartements très petits, sortir ses déchets entre deux collectes devient une nécessité pour assainir son intérieur;
- **ancrage territorial:** les quartiers caractérisés par une forte rotation (colocations de courte durée, locations touristiques) sont plus sujets aux problèmes de propreté, car leurs occupants ne s'y sentent pas durablement ancrés;
- la population qui vit ou fréquente Bruxelles est cosmopolite. La communication des règles n'est pas toujours adaptée.

### Responsabilités et disparités territoriales

En Région bruxelloise, la propreté publique est gérée soit par les **communes**, soit par la **Région** (Bruxelles-Propreté), selon la nature de la voirie. Lorsqu'une voirie est régionale, c'est la Région qui assure le balayage et le ramassage des poubelles publiques. Dans le cas contraire, cette mission incombe aux communes. Ponctuellement, l'entretien de la voirie incombe parfois au privé. En théorie, le résidant du rez-de-chaussée peut-être tenu responsable de la bonne tenue de son trottoir.

Chaque commune organise son service avec une certaine autonomie, y allouant des moyens humains et financiers variables. Certaines disposent de ressources moindres, car elles sont sous tutelle ou bénéficient de moins de recettes fiscales locales.

Enfin, la morphologie urbaine joue un rôle crucial:

- il est plus complexe de maintenir la propreté dans les zones à **haute densité** de population ou de fréquentation;
- une rue résidentielle de maisons unifamiliales est plus simple à entretenir qu'une rue bordée de grands immeubles à appartements;
- les **pôles d'attraction** (gares, zones touristiques, quartiers commerçants) demandent un effort constant et bien plus intense que les zones purement résidentielles;
- certains espaces sont sujets à dépôts clandestins récurrents;
- certaines zones combinent les typologies et devraient nécessiter une coopération accrues entre les opérateurs.

Enfin, à Bruxelles, la collecte des commerces et société doit faire l'objet d'un contrat avec une entreprise *ad hoc*. Ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas toujours suffisant et les modalités ne sont pas toujours bien comprises.

*Voir aussi:*

- *recycleurs de rues;*
- *les chiffonniers à Bruxelles;*
- *il faut bien en faire quelque chose;*
- *enfouir les déchets sous des solutions techniques.*

#### 4.4.3. Contrôles et sanctions

##### 4.4.3.1. Contribution de Bruxelles-Propreté

Le service «Recherche et Verbalisation » de l'ABP compte 21 ETP d'agents de terrain qui effectuent, dans les 19 communes bruxelloises, des constatations et missions de verbalisation en matière de gestion des déchets. Ils sont soutenus par deux coordinateurs chargés de l'organisation quotidienne et de la planification. En outre, une équipe opérationnelle de 4 ETP est responsable de la collecte des déchets. Le service est dirigé par un responsable et comprend également trois collaborateurs chargés

du traitement des dossiers, du suivi administratif et judiciaire, des relations avec les partenaires et des missions stratégiques. Le secrétariat, composé de 5 ETP, assure enfin l'ensemble des tâches administratives.

**Enjeux:**

- renforcer la collaboration et la coordination entre les différents acteurs concernés afin d'améliorer significativement la propreté dans les lieux emblématiques de la Région;
- intensifier la lutte contre les incivilités via des actions coordonnées de prévention, de sensibilisation et de contrôle;
- renforcer le sentiment de sécurité de la population et rassurer les citoyens quant à la capacité des autorités à apporter des réponses concrètes;
- renforcer durablement les effectifs et les moyens afin de garantir une présence efficace sur le terrain;
- simplifier et digitaliser les procédures administratives pour accélérer et fiabiliser les constatations, transmissions et sanctions;
- harmoniser les pratiques en matière de sensibilisation et de verbalisation afin d'éviter les disparités régionales et de renforcer la crédibilité du système.

**Objectifs:**

Le service modernise son fonctionnement en optimisant et en digitalisant ses processus internes. Cela permet une administration plus fluide, plus précise et plus efficace. Par ailleurs, un nouvel outil numérique d'évaluation aide à détecter plus rapidement les problématiques, à mieux suivre les interventions et à adapter les actions de manière plus ciblée en fonction des besoins du terrain.

Une extension des transactions administratives et des perceptions immédiates à un éventail plus large d'infractions est également prévue, afin de sanctionner les contrevenants de manière plus rapide et plus efficace. Toutefois, pour garantir un réel effet dissuasif, il est nécessaire de revoir et d'adapter les montants fixés par la législation.

Un autre objectif consiste à accroître la visibilité des équipes de contrôle sur le terrain en intensifiant la collaboration avec les communes et la police. L'ambition est d'organiser, en 2026, au moins deux actions conjointes dans chaque commune. En complément du projet « Triathlon », les actions ponctuelles actuelles seront transformées en interventions régulières et ciblées, en patrouilles conjointes et en brigades, renforçant ainsi l'impact opérationnel et la cohérence des interventions sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de l'harmonisation des sanctions au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, une première étape consiste à former les collaborateurs communaux à l'utilisation du Code d'inspection. Par ailleurs, toutes les communes sont encouragées à désigner les agents du service Recherche et Verbalisation comme agents constateurs communaux pour les formes mineures d'incivilités en matière de propreté. À ce jour, treize communes ont déjà adopté cette mesure.

Le service dispose de 18 caméras de qualité inégale, limitant la précision et la couverture des zones sensibles. Une augmentation et une harmonisation du parc de caméras sont nécessaires pour garantir une surveillance fiable.

Malgré les efforts mentionnés, les ressources disponibles restent insuffisantes pour répondre à l'ensemble des enjeux liés à la propreté. Les attentes doivent donc être proportionnées aux moyens existants. Un renforcement supplémentaire est indispensable pour atteindre les objectifs fixés.

#### 4.4.3.2. Contribution de la zone de police Midi

En tant que zone de police, nous intervenons afin de maintenir et d'assurer le respect de la tranquillité publique, de l'ordre public et de la sécurité publique (cf. loi sur la fonction de police). Une grande partie de notre action en tant que zone de police comporte donc une dimension liée à **la propreté, à l'hygiène et à la qualité de vie**. Nous assumons notre rôle dans ce cadre au quotidien, mais aussi lors d'événements spécifiques tels que des manifestations, des rassemblements, etc. En tant que zone de police, nous sommes le maillon qui unit la propreté publique à la sécurité, à l'ordre, à la tranquillité et au maintien. Nous veillons à ce que les opérations de propreté soient possibles, sûres et efficaces.

##### **Principe de base**

La police joue un rôle important afin de garantir:

- l'ordre public;
- la tranquillité publique;
- la sécurité publique.

Notre engagement permet aux communes, à la Région et aux partenaires sociaux d'exercer leurs fonctions en toute sécurité et avec efficacité. Dans le cadre de notre mission, nous avons également un rôle à jouer en matière de propreté publique et de santé publique. Notre rôle consiste à assurer le respect des règles, notamment en matière de propreté.

##### **Zone de police Midi**

###### ➤ **Maintien et constats:**

- dresse des PV en cas de flagrant délit de dépôt clandestin, y compris lorsque les communes fouillent le site et trouvent des indices sur l'identité de l'auteur;
- apporte son aide lors de contrôles;
- effectue des contrôles visant le colportage illégal, en collaboration avec les communes et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA);
- intervient en cas de nuisances entraînant une dégradation de la propreté (consommation de drogues, campements, etc.).

###### ➤ **Ordre public et sécurité publique:**

- assure la sécurité des opérations de propreté menées par les communes dans les zones à risque (*hotspots*);
- enlève ou fait enlever les objets dangereux ou susceptibles d'être lancés pour le service d'ordre du Nouvel An;
- effectue des contrôles préalables dans le cadre de certains grands événements (non structurels).

###### ➤ **Soutien:**

- ligne directe avec les communes pour des actions de nettoyage rapides (après interventions);
- soutien PRIO en cas de dépôts clandestins plus importants;

- assistance lors d'actions où l'hygiène, la sécurité ou l'ordre et la tranquillité publics sont menacés.

➤ **Coopération sociale:**

- lors d'interventions impliquant des personnes sans abri, des usagers de drogues ou des campements (les besoins sociaux/médicaux sont traités en priorité, puis la question de la propreté);
- coopération avec les partenaires sociaux pour la gestion sécurisée des seringues (cf. utilisation de boxes).

**Conclusions**

- petits dépôts clandestins: étroite collaboration avec les communes, qui assurent le nettoyage; la zone de police Midi dresse un PV si nécessaire;
- encadrement des opérations de nettoyage menées par les communes;
- dépôts clandestins importants: PRIO se rend sur place;
- Nouvel An: tout objet non fixé ou susceptible d'être lancé est retiré à titre préventif;
- contrôle du colportage et des marchés: actions menées conjointement avec les communes et l'AFSCA;
- situations de nuisance: consommation de drogue, seringues, campements, sans-abri > la police assure l'ordre et la sécurité; les partenaires procèdent au nettoyage (collaboration avec les communes et la Région afin d'enlever les déchets abandonnés).

4.4.3.3. Contribution de Bruxelles Environnement  
(sur les aspects liés aux entreprises)

En matière de contrôles et de sanctions, Bruxelles Environnement agit dans le cadre du Code relatif à l'inspection, à la prévention, à la constatation et à la répression des infractions environnementales et de la responsabilité environnementale.

Ce Code habilite les inspecteurs de Bruxelles Environnement à veiller au respect notamment de l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets et à constater par procès-verbal les éventuelles infractions.

Bien que Bruxelles Environnement soit compétent pour constater les abandons de déchets sur la voie publique, il ne peut procéder à l'enlèvement de ces déchets au frais des auteurs des dépôts clandestins contrairement à Bruxelles Propreté. C'est la raison pour laquelle, Bruxelles Environnement préfère transférer tout signalement d'abandon de déchets à Bruxelles Propreté puisque celui-ci peut également verbaliser et sanctionner l'infraction.

En matière de propreté, Bruxelles Environnement consacre davantage ces ressources, affectées aux contrôles et sanctions, sur les obligations de tri et de gestion de déchets non dangereux produits par une activité professionnelle et plus particulièrement au niveau des 25.867 surfaces commerciales référencés par hub.brussels au 31 janvier 2025.

Outre l'obligation de trier leurs déchets entre les 16 flux différents existants, les producteurs professionnels de déchets doivent aussi, sur la base du principe pollueur payeur, assurer la gestion de ceux-ci soit en faisant appel à un collecteur enregistré de déchets, soit en transportant eux-mêmes leurs déchets vers un centre de traitement. Les preuves de cette bonne gestion (contrat avec un

collecteur, récépissé de dépôt de déchets) doivent être gardées à disposition des autorités chargées du contrôle.

Afin d'assurer la traçabilité des déchets, les collecteurs enregistrés doivent communiquer à Bruxelles Environnement notamment les lieux de collecte des déchets.

Depuis une douzaine d'années, Bruxelles Environnement a contrôlé plus de 6.000 surfaces commerciales en utilisant un protocole évaluant au fil des années en vue d'optimiser ces contrôles. Aujourd'hui, au départ de ces informations communiquées par les collecteurs agréés croisées avec les surfaces commerciales recensées et d'autres informations récoltées lors d'autres inspections ou actions de promotion de la conformité (voir ci-après), Bruxelles Environnement sélectionne les surfaces commerciales présentant un risque élevé de ne pas faire appel à un collecteur agréé pour prioriser ces contrôles.

Lors de ceux-ci, Bruxelles Environnement informe toujours les personnes rencontrées de leurs obligations et leur laisse un délai (environ 2 mois) pour apporter les preuves de la conformité du tri et de la gestion de leurs déchets si cela n'a pas été constaté lors du contrôle.

En l'absence de ces preuves, un procès-verbal est rédigé (959 depuis 2017), accompagné d'une proposition de transaction administrative (350 depuis juin 2023).

Il s'agit d'une disposition récente proposant aux contrevenants non-récidivistes de payer un montant fixé par le Gouvernement dans un délai relativement court afin d'éviter toutes poursuites pénales ou administratives mais sans l'exonérer de ses obligations légales.

Seuls environ 20 % des propositions de transaction sont acceptés et représentent un montant global d'environ 20.000 euros mais suite à ces propositions, 44% des contrevenants fournissent assez rapidement les preuves de leur mise en conformité.

En cas de refus de la transaction, le procès-verbal est transmis au Procureur du Roi de Bruxelles. Si celui-ci décide de ne pas engager de poursuites pénales, le fonctionnaire dirigeant peut alors imposer une amende administrative alternative (entre 2020 et 2025, 413 amendes administratives alternatives ont été infligées pour un montant de 305.388 euros).

En plus des actions de contrôle, Bruxelles Environnement promeut, depuis 2022, la conformité réglementaire à l'aide de moniteurs de la gestion des déchets, qui se rendent dans les commerces bruxellois afin de leur expliquer leurs obligations en matière de déchets. Cette équipe de «moniteurs de la gestion des déchets» est multilingue/polyglotte (français, néerlandais, anglais, arabe, turc, roumain, espagnole, portugais, polonais, etc.), formée à la législation relative aux déchets et à la communication professionnelle. Ils disposent également de documents d'informations appropriés pour aider les producteurs de déchets à comprendre la législation en vigueur. Ils informent aussi des services offerts par le facilitateur des déchets professionnels qui peut les accompagner dans les situations les plus complexes.



**Extrait de la carte des visites de moniteurs de la gestion des déchets**

Aujourd'hui, Bruxelles Environnement parvient à identifier les acteurs commerciaux présentant un risque important de mauvaises gestions de leurs déchets (seuls 10% des commerces contrôlés sur base de la sélection respectent leurs obligations en matière de déchets). Toutefois, le nombre de commerces identifiés à risque est de plus en plus faible.

Bruxelles Environnement parvient également à convaincre la plupart des derniers contrevenants à respecter la législation même si malheureusement, il est parfois nécessaire d'utiliser la répression pour atteindre cet objectif. Le nombre d'irréductibles ou de récidivistes reste réduit et peu significatif.

#### **Les points d'amélioration en matière de contrôles et de déchets**

Notre protocole peut certainement encore être amélioré notamment au niveau des délais entre les procès-verbaux et les amendes administratives alternatives infligées. Toutefois, il est peu réaliste d'obtenir une réduction substantielle de ces délais sans moyens humains ou budgétaires supplémentaires alloués à cette tâche.

Développez également des sanctions administratives alternatives autres que financières (telles que des services d'intérêt général, des formations obligatoires...) permettrait également de convaincre davantage certains contrevenants des bienfaits du respect de la législation en général et de la propreté en particulier.

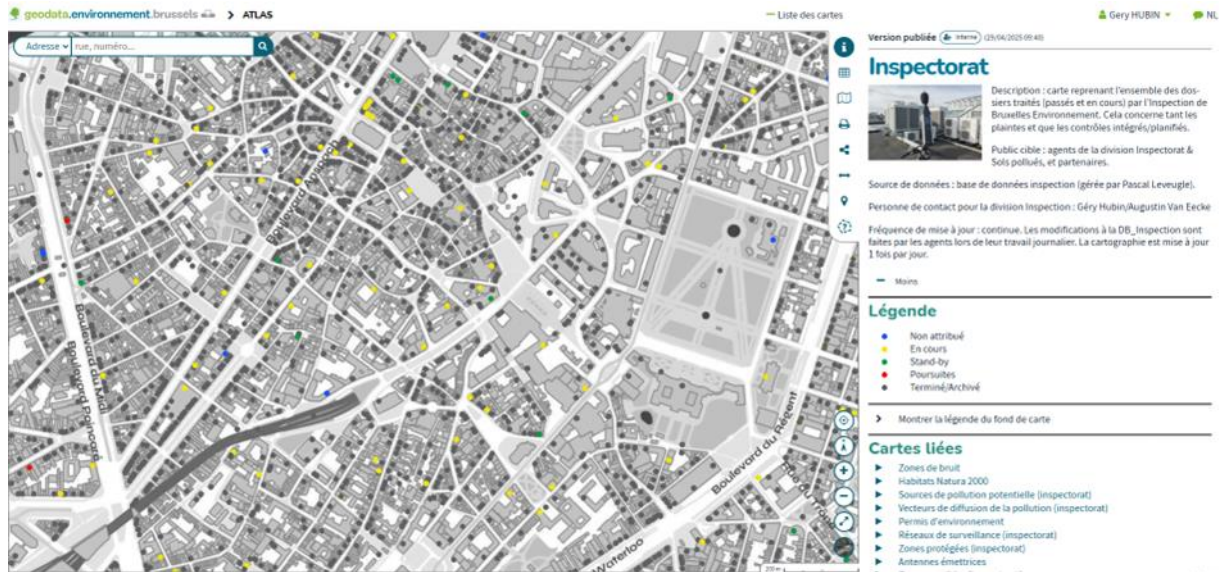
La plupart des producteurs de déchets autre que ménagers en infraction avec la législation susmentionnée sont essentiellement de très petits producteurs de déchets tels que centres de soin, coiffeurs, cordonniers, agences immobilières, ... qui rencontrent des difficultés à trouver un collecteur enregistré intéressé à collecter leur faible volume de déchet. Il y aurait lieu de faciliter la mise en place d'un service adapté à leur besoin.

Des efforts doivent également être poursuivis au niveau des nouveaux entrepreneurs, ignorant ou méconnaissant leurs obligations en matière de déchets.

Responsabiliser davantage les collecteurs sur la qualité du tri des déchets, les contenants adéquats utilisés ou la fréquence de collecte en fonction des quantités produites de déchets impliquerait davantage cet acteur essentiel dans cette thématique.

Dans le cadre du plan clean.brussels et des accords volontaires de coopération avec 14 communes bruxelloises, Bruxelles Environnement a développé et mis à leur disposition des outils digitaux et dynamiques leur permettant de s'informer des établissements contrôlés et d'accéder à certaines informations communiquées par les collecteurs de déchets. A ce jour, Bruxelles Environnement regrette que ces outils soient encore trop peu utilisés par les communes malgré leurs compétences en matière de propreté publique.

Il a lieu de renforcer les échanges digitaux d'informations entre Bruxelles Environnement et les communes afin d'optimiser les contrôles réalisés par ces autorités.



Extrait du système de cartographie de BE pour les dossiers d'inspection régionaux.

Bruxelles Environnement estime également qu'une tarification plus incitative de la collecte de déchet favoriserait une réduction des nuisances en matière de propreté publique. Des analyses comparatives avec d'autres grandes villes européennes semblent le démontrer.

Voir aussi [Rapport de l'Observatoire de safe.brussels](#), données 2024

#### 4.4.4. Propreté et Urbanisme

##### 4.4.4.1. Contribution de Bruxelles-Propreté

Ce service conçoit et pilote l'évolution du patrimoine de l'Agence et de ses filiales, de la prospection foncière à la livraison des infrastructures.

Nous implémentons concrètement la vision régionale sur la base de notre expertise en architecture, géographie, environnement et mobilité: il s'agit notamment du déploiement des recyparks du futur axés sur l'économie circulaire, de l'optimisation de nos dépôts et garages logistiques ou de la conception de nouveaux centres de préparation au recyclage. La stratégie environnementale et la stratégie territoriale sont au cœur de notre action afin d'assurer un maillage cohérent de nos activités. Notre objectif est également de fournir un réseau d'infrastructures en phase avec notre époque: qualitatif, durable et intégré au contexte bruxellois.

Quelques projets en cours: Le futur recypark de Jette, la future extension de Recyclis, le plan de redéploiement infrastructurel-vision à 15ans, l'élaboration de la stratégie d'implantation des espaces tris, la restructuration du secteur Meudon, des études de faisabilité, des études environnementales, la recherche de foncier...

Deux sujets concrets en lien avec en l'urbanisme:

#### **1° La mobilité et l'aménagement de l'espace public**

L'évolution de la mobilité et de l'aménagement urbain en Région de Bruxelles-Capitale affecte directement les missions opérationnelles de Bruxelles-Propreté. Si l'objectif est de créer des zones apaisées, la modification des sens de circulation et la création de boucles de transit compliquent l'accès des véhicules de collecte. L'expérience récente démontre que certains changements rendent le service difficile, voire impossible, comme par exemple le maintien d'une dizaine de sites de bulles à verre enterrées. Pour pallier ces dysfonctionnements, l'agence préconise une intégration systématique à l'ensemble du processus de négociation des nouveaux plans de mobilité et des futurs aménagements de l'espace public.

La pérennité de la propreté urbaine dépend de l'anticipation des besoins de nettoyage dès la phase de conception des projets. Les aménagements actuels ne tiennent pas toujours compte de la réalité du terrain vécue par les agents de collecte et d'entretien. En tant qu'opérateur responsable de la voirie régionale, Bruxelles-Propreté met un vademecum technique à disposition des aménageurs. L'agence souhaite être incluse dès les premières étapes de dessin des espaces publics pour s'assurer que les choix architecturaux permettent un entretien efficient et adapté aux équipements de nettoyage motorisés ou manuels (ex: guide de l'espace public Urban).

#### **2° Le foncier et l'affectation du sol**

Sur le plan foncier, la révision du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) doit officiellement reconnaître les installations de l'agence comme équipements d'intérêt collectif, permettant ainsi l'implantation des Recyparks et des infrastructures de tri au cœur du tissu habité, avec des dérogations adaptées aux normes de bruit.

Il est parallèlement important de sanctuariser les zones industrielles et économiques pour sécuriser les sites stratégiques de traitement et de logistique. À cet effet, la Région doit s'engager à mettre à

disposition des terrains nécessaires pour soutenir l'expansion des activités de recyclage et garantir la pérennité industrielle du groupe.

#### 4.4.4.2. Contribution de Bruxelles Mobilité

##### **Introduction**

Une voirie bien entretenue encourage la propreté. Le respect de l'espace public commence en effet par un aspect soigné. C'est pourquoi l'état des routes contribue de manière essentielle à un environnement propre.

Dans ce cadre, Bruxelles Mobilité se concentre sur deux missions principales:

- **projets de réaménagement:** la rénovation complète et l'optimisation de l'infrastructure routière;
- **gestion et entretien:** l'inspection et la réparation régulières de l'espace public (tels que les trottoirs et les pistes cyclables, l'asphalte, la signalisation, l'éclairage et le mobilier urbain).

Voici d'autres activités de **Bruxelles Mobilité (BM)** liées à la propreté des voiries régionales:

##### **Tunnels et autoroutes**

Bruxelles Mobilité est le gestionnaire des tunnels routiers et assure le nettoyage des parois des tunnels routiers, le nettoyage en profondeur des tunnels pour piétons une fois par an (ARP se charge du nettoyage quotidien) et la vidange des avaloirs.

Ces activités sont sous-traitées par Bruxelles Mobilité à des prestataires privés. L'entretien, le balayage et le nettoyage des autoroutes régionales, du ring et de leurs accès sont à l'heure actuelle également assurés par Bruxelles Mobilité et des sous-traitants.

Par l'intermédiaire de prestataires, Bruxelles Mobilité assure également le ramassage des dépôts clandestins dans les zones inaccessibles aux services de nettoyage classiques, telles que les talus le long du ring, les zones entre les ponts ou les infrastructures sans accès sécurisé.

##### **Poubelles publiques**

Bruxelles Mobilité est responsable:

- du placement et de l'installation de poubelles publiques simples le long des routes régionales;
- du remplacement de ces poubelles, lorsque cela nécessite des interventions structurelles.

L'entretien fonctionnel (réparations, remplacement des poubelles ou des couvercles) est actuellement assuré en partie par Bruxelles-Propreté.

Le placement et l'entretien des conteneurs enterrés ne relèvent pas des missions de Bruxelles Mobilité.

##### **Espaces verts le long de la voirie**

Bruxelles Mobilité élimine les déchets des **zones vertes bordant les routes régionales** lorsque cela est nécessaire afin de permettre les travaux d'entretien, tels que la tonte des pelouses, la taille des haies et l'entretien des plantations.

L'élimination des déchets n'est pas considérée comme une mission principale de propreté, mais comme **une condition pour l'entretien des espaces verts**.

### **Activités d'entretien**

Outre la propreté, Bruxelles Mobilité mène également une série **d'activités d'entretien** qui ont un impact indirect sur la qualité et la sécurité de l'espace public:

- inspection générale et entretien de l'infrastructure routière;
- inspection et entretien des avaloirs;
- entretien des espaces verts le long de la voirie;
- élimination des feuilles dans les espaces verts et sur les sites propres de la STIB;
- entretien de l'éclairage public;
- désherbage des trottoirs.

### **Intégration de la propreté dans la conception et l'aménagement des espaces publics**

La prise en compte de la propreté constitue un volet essentiel de la qualité des espaces publics. Elle doit être intégrée dès les phases de conception, poursuivie lors des consultations et maintenue pendant les phases de chantier.

- Les zones d'implantation et le dimensionnement du nombre de poubelles publiques sont définis en coordination avec Bruxelles-Propreté (ABP).
- Le nombre, l'espacement et la localisation doivent garantir une couverture suffisante des axes fréquentés, des arrêts de transports (1 poubelle par arrêt minimum), des parvis, des zones commerçantes et des lieux de rencontre.
- Les équipements de doivent pas créer d'obstacles pour les cheminements piétons et PMR.

Les concertations citoyennes, marches exploratoires et enquêtes locales constituent un outil précieux pour identifier les situations problématiques, notamment en matière de dépôts sauvages, de manque de poubelles ou de zones difficiles d'entretien. Ces informations viennent compléter les besoins du projet, et sont transmis si possible également à Bruxelles Propreté quand cela rentre dans leurs compétence.

### **Penser un espace compatible avec les collectes**

- Les espaces carrossable doivent être dimensionné pour permettre à un camion poubelle de circuler et de se rapprocher des poubelles publiques et des sacs privés. Les rayons de girations doivent est dimensionné en conséquence.
- Les aménagements ne doivent pas empêcher les personnels de collecte d'accéder aux sacs à collecter. Il est important de prévoir des « zones de passages » en cas d'obstacle linéaire (zone plantée par exemple).

### **Conception facilitant le nettoyage et limitant les dépôts**

- Éviter la création d'espaces difficiles à nettoyer : angles morts, renforcements inutiles, marches isolées, zones non visibles derrière du mobilier urbain, niches architecturales ou élargissements non fonctionnels.
- Prévoir des pentes suffisantes et des profils longitudinaux adaptés pour permettre à l'eau de ruissellement d'évacuer les déchets légers vers des points de collecte sans stagnation.

- Garantir l'accès de part et d'autre des installations : par exemple, conserver un espace de balayage derrière les abris-bus, panneaux ou armoires techniques.

### **Prise en compte de la propreté durant les chantiers**

Toute phase de travaux impactant la collecte ou le fonctionnement des services de propreté doit être anticipée.

- Les demandes d'autorisation pour les phases de chantier doivent être soumises avec un avis préalable du gestionnaire des collectes.
- Sur base de cet avis, deux solutions peuvent être exigées:
  - o garantir l'accès du véhicule de collecte à la zone concernée;
  - o ou, si cela est impossible, organiser des points de collecte temporaires accessibles et clairement identifiés.
- Une communication riveraine doit accompagner ces mesures afin d'informer les habitants de toute modification dans les modalités de collecte (localisation des points, et durée des perturbations).

#### 4.4.4.3. Contribution de *Social Housing Brussels*

(fédération bruxelloise du logement social – sur les aspects liés à l'habitat dense et aux grandes tours)

*Inventaire des problématiques – mai 2024*

### **La gestion du tri organique**

- L'obligation du tri organique est mal comprise par les locataires ou totalement inconnue malgré les campagnes de sensibilisation.
- Les conteneurs sont très souvent non conformes et donc non collectés pendant de nombreuses semaines.
- Plusieurs personnes seules utilisent des petits sacs en plastique non recyclable car les sacs de 30 litres sont beaucoup trop grands pour elles.

### **La gestion des conteneurs collectifs**

- Les coûts de gestion des déchets en conteneur entraînent une iniquité entre les habitants d'immeubles et ceux qui sortent leurs déchets directement à la rue.
- Changement drastique de planning du ramassage des poubelles dans un laps de temps trop restreint pour pouvoir se coordonner avec le nouveau calendrier.

### **La gestion des collectes sélectives**

- Les conteneurs sélectifs pour les grands ensembles d'immeubles: pas de ramassage s'ils ne sont pas triés.
- Les amendes administratives dressées dès janvier 2024 quand les modalités de tri ne sont pas respectées dans les quartiers.
- De nombreuses collectes sélectives ne sont pas effectuées alors que les containers SONT bien CONFORMES. Problème récurrent. Lettres de plaintes systématiques à l'ABP pour que la collecte soit rattrapée.
- La saleté résultant des absences de collecte génère une véritable surcharge de travail pour les équipes de terrain des sociétés immobilières de service public (SISP): un débordement des

zones prévues à cet effet, l'arrivée de dépôts clandestins et finalement l'obligation de payer un passage « remise à zéro » alors que la faute initiale provient de l'ABP.

### La gestion des encombrants

- Tentative d'organisation de campagne de collecte des encombrants par site via un regroupement des encombrants à un endroit où Bruxelles-Propreté pourrait venir évacuer, sur base des 3m<sup>3</sup>/habitant gratuit, avec un conteneur en lieu et place d'un contact individuel. Refus de l'ABP de mettre en place cette solution.

### Collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté

- Collaboration erratique avec Bruxelles-Propreté.
- Manque de soutien de Bruxelles-Propreté envers les SISF pour trouver une solution concertée dans la gestion des déchets.
- Exigence d'un quota minimum de participants aux animations destinées aux locataires et refus de revenir par la suite si le quota n'a pas été atteint. Malgré des mobilisations parfois intensives, les SISF ne peuvent présager du nombre de personnes présentes.

Voir aussi:

- <https://socialhousing.brussels/storage/medias/776/memorandum-socialhousingbrussels-2024.pdf#page11>
- <https://www.behaven.com/fr/realisations/reduction-dechets-regard-communautaire>

#### 4.4.4.4. Contribution de Madeleine Guyot, géographe, professeure à l'UCLouvain

##### *Analyse géographique des dépôts clandestins à partir des données de l'application FixMyStreet*

Dans le cadre d'une partie de ma thèse de doctorat en géographie, j'ai cherché à comprendre pourquoi certains endroits de la ville sont plus touchés par des dépôts clandestins que d'autres, et ce que cela révèle sur la manière dont les habitants vivent leur environnement. Pour comprendre cela, avec d'autres chercheurs, nous avons analysé les données de l'application de *FixMyStreet*. Cette application permet aux citoyens de signaler des problèmes dans l'espace public (par exemple, des égouts bouchés, des lampadaires défectueux ou des dépôts clandestins). Et nous avons utilisé toute une série de données géographiques pour calculer des indicateurs comme la végétation autour d'un incident ou encore s'il y a eu d'autres incidents au même endroit.

Les résultats montrent donc que les dépôts clandestins se produisent généralement dans des rues résidentielles étroites, calmes et à faibles revenus, souvent sous un arbre. Cela suggère que les auteurs de ces dépôts recherchent des endroits discrets, où le **contrôle social informel est faible**. Le contrôle social informel peut être décrit comme l'ensemble des réactions et des interactions quotidiennes, non institutionnalisées, exercées par des individus ou des groupes (passants, voisins, commerçants) pour faire respecter les normes sociales et de comportement dans l'espace public. **La précarité sociale** semble aussi un facteur important, car les quartiers défavorisés sont plus exposés. Nous avons aussi constaté un **effet de désordre**: les dépôts sauvages sont plus susceptibles de se reproduire dans des zones déjà touchées. En d'autres mots, les dépôts clandestins reviennent souvent au même endroit.

Ces constats donnent des idées sur ce que les pouvoirs publics pourraient faire. Notamment en **renforçant la « surveillance informelle »**, aussi appelée parfois « les yeux de la rue ». Des chercheurs proposent différentes manières de renforcer cette présence. L'une d'elles consiste à mélanger plusieurs types d'activités dans un même quartier: des commerces, des écoles, des parcs, des lieux de

loisirs et des habitations. Quand ces différents usages coexistent, il y a presque toujours du monde dans la rue, à différents moments de la journée. On peut aussi améliorer les « yeux sur la rue » grâce à la manière dont on construit les bâtiments. Par exemple, il est utile que les commerces, les salles de sport ou d'autres lieux ouverts au public donnent directement sur la rue. Cela permet à ce qu'il se passe à l'intérieur et à l'extérieur d'être visible, ce qui renforce naturellement le sentiment de sécurité. Enfin, notre étude suggère qu'il serait particulièrement utile de **commencer par mettre en place ces mesures dans les quartiers les plus défavorisés**, car ce sont ceux qui sont aujourd'hui les plus touchés par ces problèmes. Les impacts positifs pourraient donc y être encore plus importants.

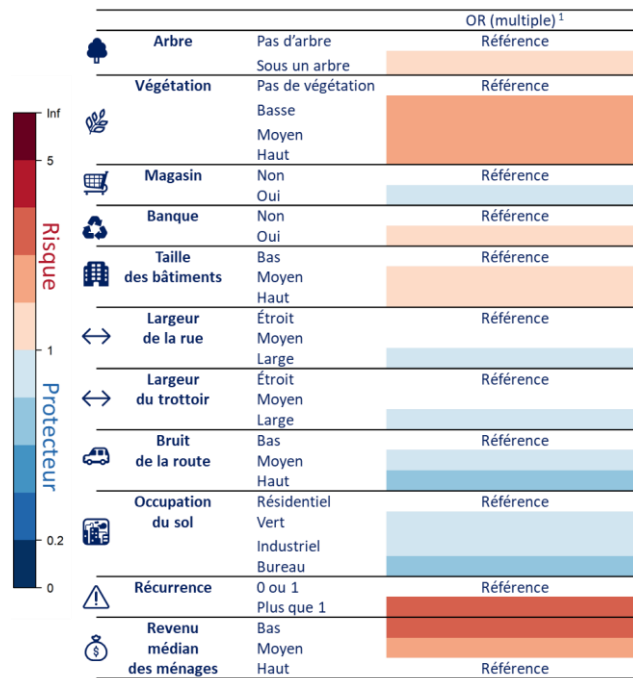
#### **Pour aller plus loin: comment a-t-on obtenu ces résultats?**

Dans ce travail, nous avons relevé un défi méthodologique: utiliser des données générées par les citoyens via la plateforme *FixMyStreet* (FMS) à Bruxelles. Ces données sont précieuses, car elles couvrent un large territoire et sont mises à jour en continu, mais elles présentent un biais: tout le monde n'utilise pas l'application de la même manière et il est très probable qu'une partie des dépôts clandestins ne soit jamais signalée. Pour limiter ce biais, nous avons comparé 45.569 incidents de dépôts sauvages avec 53.516 incidents « témoins ». Ces incidents témoins sont des problèmes qui pourraient apparaître dans n'importe quelle rue de Bruxelles, comme un problème d'éclairage ou un nid-de-poule et qui ne sont pas liés à de la dégradation.

Cette méthode pourrait être utilisée pour monitorer des améliorations faites dans certains quartiers.

#### **Pour aller plus loin: peut-on voir plus précisément les résultats obtenus?**

Ci-dessous, vous trouverez le résultat principal de cette recherche que j'ai commenté plus haut. Comment lire cela? Prenons un exemple avec la végétation. La façon dont il faut le lire c'est qu'un incident situé dans un endroit avec beaucoup de végétation (*Végétation - Haut*) a plus de risque (c'est en rouge, on dit que c'est un facteur de risque) d'être un dépôt clandestin qu'un incident qui est situé dans une zone sans végétation (ici, *Pas de végétation* est la référence). Prenons un autre exemple, un incident situé dans une zone avec beaucoup de bruit lié au trafic routier (*Bruit de la route – Haut*) a moins de risque (c'est en bleu, on dit que c'est un facteur protecteur) d'être un dépôt clandestin comparé à un incident situé dans une zone avec peu de bruit (ici, *Bas* est la référence). Dit plus simplement, plus il y a de bruit, moins il y a de dépôt clandestin. Un dernier exemple, un incident situé dans une zone verte, zone industrielle ou zone de bureau a moins de risque d'être un dépôt clandestin qu'un incident dans une zone résidentielle.



**Référence:** Guyot, M., Thomas, I., & Vanwambeke, S. O. (2025). From complaints to insights: A geographical analysis of illegal dumping by citizen sensor data. *Cities*, 161, 105892. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2025.105892>

**Article scientifique complet (en anglais) disponible ici (à partir d'avril):** <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:300197> ou sur demande auprès de [madeleine.guyot@uclouvain.be](mailto:madeleine.guyot@uclouvain.be)

Voir aussi GUYOT M., THOMAS I., VANWAMBEKE S., "[From complaints to insights: A geographical analysis of illegal dumping by citizen sensor data](#)" in *Cities*, Elsevier, juin 2025

#### 4.4.5. Propreté et Activité économique

##### 4.4.5.1. Contribution de Bruxelles-Propreté

En Région de Bruxelles Capitale, chaque activité professionnelle (environ 100 000) est légalement tenue de trier ses déchets et de disposer d'un contrat valide avec un collecteur agréé. Plusieurs milliers d'activités n'ont pas de contrat ou des contrats sous évalués et sortent leurs déchets de manière illicite ce qui génère un coût pour la collectivité et d'importants problèmes de propreté publique. Ces mauvaises pratiques s'expliquent principalement par:

- une motivation financière: dans la majorité des cas, les professionnels concernés ne souhaitent pas supporter les coûts demandés. Bien que les tarifs ne soient pas particulièrement élevés, il est tentant d'évacuer les déchets de manière illégale puisque cette pratique est gratuite et que le risque de verbalisation est perçu comme très faible;
- l'inadéquation du dispositif existant avec les besoins réels des commerçants, notamment:
  - o l'absence (réelle ou invoquée) d'espace de stockage, pourtant obligatoire, conduisant à une sortie des déchets à tout moment;
  - o des horaires ou des fréquences de collecte jugés inadaptés;
  - o des difficultés d'accès pour les camions de collecte (rues étroites, travaux, galeries commerciales, etc.);
  - o un sentiment d'iniquité: « mes voisins ne font pas d'effort, pourquoi le ferais-je? ».

L'offre actuelle repose sur des collectes en conteneurs (collectés sur le trottoir ou dans un lieu convenu avec le collecteur: parking, cour intérieure, etc.), ou en sacs, pour les professionnels ne disposant pas de la capacité de stocker ou de manipuler des conteneurs. Bruxelles Propreté est actuellement le seul acteur à proposer cette solution à grande échelle.

Pour améliorer la situation, plusieurs leviers sont identifiés:

- renforcer la sensibilisation;
- les contrôles (une équipe de Bruxelles Propreté est chargée de sillonner les rues commerçantes afin d'identifier les déchets provenant de professionnels non couverts par un contrat de collecte);
- les sanctions (compétence exclusive des communes et de Bruxelles Environnement);
- les non-collectes (organisées);
- développer des mesures préventives au niveau communal (tenir un registre des professionnels et exiger la présentation d'un contrat de collecte valide comme condition à l'exercice de l'activité);
- diversifier les solutions de collecte afin de mieux répondre aux réalités du terrain.

# Gestion des déchets professionnels à Bruxelles

Un cadre légal... **mais encore trop peu respecté**

## Le constat

**100 000** ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES • TRI OBLIGATOIRE • CONTRAT DE COLLECTE

Plusieurs milliers sans contrat valide



DÉPÔTS ILLEGAUX



COÛTS POUR TOUS



INSALUBRITÉ

## Pourquoi ces pratiques?

### 1 Motivation financière



- Éviter les coûts
- Risque faible



### 2 Dispositif inadapté



- Pas de stockage
- Collectes mal adaptées
- Accès difficile



**Injustice ressentie**

"Mes voisins ne font pas d'effort"

## Les solutions de collecte



**Conteneurs**

- Collecte sur site



**Sacs**

- Pour petits espaces

Bruxelles Propreté, seul acteur à grande échelle

## Améliorer la situation

### Sensibilisation



Informer et accompagner

### Contrôles renforcés



Équipe de terrain

### Sanctions



Verbaliser  
tex infractions

### Mesures communales



Registre &  
Contrats valides



**Objectif : Une gestion des déchets professionnelles plus juste et une ville plus propre.**

#### 4.4.5.2. Contribution de *Brussels Entreprises Commerce and Industry* (Beci)

La propreté publique et la gestion des déchets constituent l'un des défis majeurs de la Région de Bruxelles-Capitale. Leur impact dépasse la seule dimension environnementale: ils influencent directement la **qualité de vie**, l'**attractivité économique** et le **tourisme**.

Dans ce contexte, Beci – représentant les 35.000 entreprises bruxelloises – soutient l'ambition du plan **clean.brussels**, tout en appelant à renforcer son exécution, sa gouvernance et ses aspects économiques.

##### **Une vision partagée: la propreté comme pilier de l'attractivité bruxelloise**

Beci salue la volonté régionale de faire de la propreté un **enjeu commun**, mobilisant citoyens, pouvoirs publics et entreprises. Nous partageons pleinement l'idée que:

- un espace public propre renforce l'**image de Bruxelles** et la qualité de vie des habitants;
- la propreté est un facteur clé **d'attractivité commerciale et touristique**;
- la gestion des déchets est indissociable des **ambitions climatiques et circulaires** de la Région.

##### **Une gouvernance à renforcer: vers une coordination régionale intégrée**

clean.brussels propose des avancées importantes comme la création d'un conseil de coopération Communes–Région, le renforcement de la coordination et le soutien des managers de zone pour les *hotspots*. Beci soutient ces orientations, mais appelle à aller plus loin:

- **consolider l'Agence régionale pour la propreté (ARP)** comme centre stratégique, doté de moyens suffisants et d'une réelle capacité opérationnelle;
- **à terme, régionaliser la compétence (et les moyens) de nettoyage**, afin de garantir cohérence, efficacité et équité territoriale.

##### **Lutte contre les incivilités: efficacité, cohérence et équité**

Clean.brussels met l'accent sur les sanctions, les sciences comportementales et la prévention. Beci soutient cette approche, mais insiste sur plusieurs points essentiels:

- mettre en place une **grande campagne de sensibilisation** en amont d'une phase de verbalisation accrue;
- **renforcer les contrôles** dans les *hotspots* et **assurer une verbalisation** effective et avec des **montants suffisamment dissuasifs**;
- développer des actions spécifiques pour les **zones commerçantes**, particulièrement exposées aux déchets sauvages.

##### **Le rôle et la place des entreprises dans la politique de propreté**

À Bruxelles, chaque entreprise doit obligatoirement trier ses déchets et conclure un contrat de collecte avec un opérateur agréé (privé ou service commercial de Bruxelles Propreté).

Le rôle des acteurs économiques est uniquement abordé via le volet de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et des accords de coopération en finalisation de négociation (essentiellement

déchets, déchets sauvages et emballage). De nouvelles actions pourraient être développées, notamment sur les aspects suivants:

- **accompagnement** + des horeca, des commerces et autres PME dans leurs obligations de tri;
- adapter les **fréquences de collecte** aux réalités économiques des quartiers (quartiers touristiques, artères commerciales, ...);
- développer des solutions spécifiques pour les PME **sans espace de stockage**, particulièrement nombreuses à Bruxelles.

### Une gestion moderne et responsable des déchets

clean.brussels propose des outils intéressants: recyparcs mobiles, Proxy Chimik, diversification des solutions de tri... Beci soutient ces initiatives, mais appelle à approfondir des aspects permettant d'appuyer une ambition supplémentaire en économie circulaire:

- **containerisation des déchets** dans l'espace public dans certaines zones à forte densité touristique;
- **faciliter l'accès aux recyparcs pour les entreprises**, avec des horaires adaptés et une tarification spécifique;
- **encourager l'exploitation des gisements de déchets** par les entreprises dans une logique d'économie circulaire;
- **amplifier l'usage des outils IA** (cartographier les zones de malpropreté, installation de capteurs sur les corbeilles afin de contrôler les taux de remplissage et les débordements, ...);
- améliorer l'utilisation et les réponses apportées par **FixMyStreet**.

#### 4.4.5.3. Contribution de Benjamin Wayens, géographe, logisticien de recherche et maître d'enseignement à l'ULB

*Gérer les déchets des commerces dans un quartier urbain dense: regards sur une logistique méconnue*

par Pernelle Godart et Mathieu Strale (Université libre de Bruxelles, service de géographie appliquée et géoinformation), publié le 04/02/2019<sup>2</sup> et adapté par Benjamin Wayens en mars 2026

Ces dernières années, les efforts réalisés par les particuliers et par les institutions pour réduire le nombre de déchets et rendre leur gestion plus responsable sont nombreux. Par ailleurs, le cadre législatif se renforce. Mais qu'en est-il des déchets issus des commerces ? Et comment cela se met-il en place dans les quartiers commerçants ?

Avec plus de 20.000 commerces sur son territoire, les quantités de déchets issus de cette activité et les flux engendrés pour leur collecte sont conséquents en Région bruxelloise. Pour les commerçants, la gestion des déchets a un coût et est soumise à des réglementations spécifiques. En outre, cette gestion comporte pour eux des contraintes importantes (mobilisation d'espace, ou de temps, génération des quantités suffisantes pour rentabiliser un tri sélectif) et cette question leur apparaît bien souvent secondaire à côté des nombreuses autres tâches qui les occupent quotidiennement. À noter toutefois que pour certains commerçants, une gestion optimale des déchets fait désormais partie de leur argument de vente (restaurants « zéro déchet », épicerie de produits en vrac...).

---

<sup>2</sup> Pernelle Godart et Mathieu Strale (4 février 2019). Gérer les déchets des commerces dans un quartier urbain dense: regards sur une logistique méconnue. *Géomarketing*. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.58079/p021>

La gestion des déchets influence aussi la qualité de vie dans les quartiers commerçants. Dans un système de collecte en porte-à-porte, un affinement du tri des déchets à la source engendre une multiplication des flux de déchets à collecter et donc une augmentation des nuisances liées au transport. De plus, le stockage temporaire des déchets sur les trottoirs avant leur collecte entrave la circulation des piétons et engendre des nuisances visuelles et olfactives. Une image de malpropreté nuit à l'attractivité du quartier et à son activité commerciale. Enfin, la collecte en elle-même provoque des ralentissements dus à la faible cadence des camions collecteurs et au trafic dans le quartier, un phénomène renforcé par la multiplicité des passages. En outre, la libéralisation du marché des transporteurs de déchets en Belgique induit notamment les passages de différents collecteurs (publics et privés) dans une même rue pour un même flux de déchets.

Malgré des enjeux locaux importants en termes économiques et environnementaux, la nature et la quantité précise de déchets générés par les commerces de la Région bruxelloise restent mal connues. Le fait que différents collecteurs se partagent le marché rend l'acquisition et la comparaison de données difficiles.

### **Les enseignements d'une étude cas à Stalingrad-Lemonnier**

Toutes ces considérations ont poussé le projet *Resilient Retail for Brussels (2017-2020)*, en collaboration avec Bruxelles Mobilité, à étudier la gestion des déchets dans le quartier Stalingrad-Lemonnier afin d'y relever d'une part les difficultés et bonnes pratiques existantes et, d'autre part, les limites et conditions nécessaires pour tendre vers une meilleure gestion des déchets.

La quantification des flux s'est avérée très complexe pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les commerçants ont peu de temps à consacrer à des questionnaires et n'ont pas nécessairement une vue globale sur le volume de déchets générés. Ensuite, des observations de terrain et des entretiens ressortent le fait que l'obligation de détenir un contrat de collecte pour les entreprises de la Région bruxelloise n'est pas scrupuleusement respectée, ce qui induit l'usage de sacs blancs mêlés aux déchets privés produits par les habitants du quartier. En outre, parmi les commerces détenteurs d'un contrat de collecte, une stratégie parfois adoptée consiste à minimiser les quantités de déchets afin d'en limiter les coûts de collecte. Cette stratégie de sous-estimation peut également être associée à un souhait de ne pas attirer l'attention sur l'ampleur de l'activité, un sujet manifestement sensible pour les petits entrepreneurs commerciaux.

Du point de vue qualitatif, les constats sont variés. Tous d'abord, Bruxelles-Propreté est le collecteur le plus représenté parmi les commerces du quartier Stalingrad-Lemonnier. Les raisons principales de ce choix résident dans des tarifs plus faibles et une collecte par sacs (les sacs roses visibles sur les trottoirs bruxellois). Les autres collecteurs fonctionnent principalement avec des containers, obligeant les commerces à disposer de la place suffisante pour entreposer ces derniers. En outre, une tension existe entre acteurs publics et privés. GO4CIRCLE, la fédération représentant les collecteurs privés de déchets, regrette un fonctionnement perçu comme opaque de Bruxelles-Propreté, notamment en ce qui concerne ses obligations en matière de ramassage de déchets commerciaux.

Les commerçants signalent aussi la difficulté de mettre en œuvre le tri sélectif des déchets pour plusieurs raisons: le manque de place pour installer les infrastructures nécessaires dans les magasins, le coût élevé des collectes sélectives, les quantités insuffisantes de certaines catégories de déchets induisant un long entreposage des déchets (et ses conséquences en matière d'hygiène), ou encore un manque de collaboration de la part des clients, lesquels ne trieraient pas leurs déchets quand l'infrastructure est mise à leur disposition.

Au niveau de l'image du quartier enfin, les commerçants comme les autorités dénoncent un problème de propreté, avec la présence permanente de sacs poubelles dans l'espace public, qui génèrent des odeurs et des écoulements, nuisent à l'image pour la clientèle et à la qualité de vie des riverains.

### **Des pistes d'amélioration**

Forts de ce premier diagnostic, les chercheurs du projet ont mené des ateliers participatifs avec les acteurs du quartier Stalingrad-Lemonnier pour dégager des pistes d'amélioration de la gestion des déchets, sur la base des ressources locales déjà présentes et d'inspirations issues d'autres secteurs d'activité.

Différentes alternatives existent en matière de ramassage de déchets. L'utilisation de containers individuels ou collectifs, si elle évite les aspects négatifs de l'accumulation de sacs poubelles, pose la question des lieux de stockage de ceux-ci, des normes d'hygiène et de la responsabilité, du risque d'utilisation détournée par les habitants et enfin de la nécessité, le cas échéant, de passer des contrats collectifs avec les entreprises de ramassage et de la répartition des coûts en la matière. La mise en œuvre de containers enterrés pose les mêmes enjeux de séparation des flux professionnels de ceux des ménages, et soulève par ailleurs la question de la responsabilité des coûts d'investissement et d'entretien. En outre, elle demande d'adapter les véhicules de ramassage.

Une autre possibilité (testée depuis<sup>3</sup>) est de mettre en œuvre une gestion centralisée des déchets à l'échelle du quartier, avec du personnel et un espace dédié. Si les coûts liés à l'espace et à la main-d'œuvre sont importants, cette solution offre par contre une grande souplesse et adaptabilité aux contraintes du quartier et la possibilité de négocier collectivement avec les entreprises de ramassage.

---

<sup>3</sup> Voir [https://www.boostyourshop.brussels/G1\\_Guide\\_dechetsA4\\_DEF.pdf](https://www.boostyourshop.brussels/G1_Guide_dechetsA4_DEF.pdf) et <https://stalem.be/>

## 5. Informations pratiques

### 5.1. Calendrier

jeudi 26 mars (18h-21h)	séance d'installation: prise de contact et présentation du processus
samedi 28 mars (9h30-17h)	phase informative: présentation de la thématique et échanges avec les experts
samedi 18 et dimanche 19 avril (9h30-17h)	phase délibérative: discussions, tantôt en groupes restreints, tantôt en réunion plénière, et élaboration de recommandations
samedi 30 mai (9h30-17h)	phase des recommandations: discussion, tantôt en groupes restreints, tantôt en réunion plénière, et adoption des recommandations
samedi 6 juin (9h30-12h30)	présentation du rapport des travaux

### 5.2. Accès

Rue du Lombard 69, 1000 Bruxelles

Voir [plan d'accès multimodal](#)

### 5.3. Publicité et communication

Les citoyennes et citoyens tirés au sort sont identifiés par un badge reprenant leur prénom et l'initiale de leur nom de famille. À moins qu'ils ne s'y opposent expressément, ils sont identifiés de la même manière dans le rapport des travaux de la commission délibérative.

Les réunions plénières sont diffusées en direct et enregistrées sur le [site internet](#), la plateforme internet [democratie.brussels](#) et la [chaîne YouTube](#) du Parlement bruxellois. Les réunions, plénières ou en groupes restreints, peuvent également faire l'objet d'un reportage photographique.

Les citoyennes et citoyens tirés au sort sont donc invités, lors de la séance d'installation, à signer un document relatif à leur droit à l'image. S'ils ne désirent pas que leur image soit mobilisée dans des supports vidéos ou photos, une pastille de couleur rouge sera apposée sur leur badge de manière à attirer l'attention des caméramans ou photographes.

Les participantes et participants (citoyens et parlementaires), dans les contacts avec la presse ou dans leur communication personnelle (réseaux sociaux), doivent privilégier la promotion du processus plutôt que du contenu des délibérations en cours et de leur position. Ce n'est pas dans la logique de la délibération de mettre en avant ses propres positions au détriment d'un positionnement qui serait le fruit de l'intelligence collective.

### 5.4. Liens utiles

Site internet du Parlement bruxellois:

<http://www.parlement.brussels/>

Plateforme internet du Parlement bruxellois dédiée à la participation citoyenne:

<https://democratie.brussels/>

Page de la plateforme dédiée à la suggestion citoyenne sur la propreté de l'espace publique:

<https://democratie.brussels/suggestions/i-141>

Page de la plateforme dédiée à la commission délibérative sur la propreté de l'espace publique:  
<https://democratie.brussels/assemblees/proprete-netheid>

Stratégie clean.brussels:  
<https://clean.brussels/>

#### 5.5. Contacts

Services du Parlement:

- courriel: [democratie@parlement.brussels](mailto:democratie@parlement.brussels)
- téléphone: 0800 35 257